2005
n°29

archéologie en languedoc

REVUE DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE DE L'HERAULT
Publiée avec le concours du Conseil Général de l'Hérault

Les fortifications de Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault)
I - Etudes préliminaires sur le Château de Verdun

par Jean-Claude Richard*
avec la collaboration de M. Bompaire, S.Bonnaud, D. Foy,
J. Labrot, Th. Ribaldone, A. Riols et L. Schneider.

INTRODUCTION

A. Origine de la recherche - J.-Cl. Richard

Les questions relatives à la défense et à la guerre au Moyen-Âge[1] représentent un vaste domaine de recherche mais n'ont pas fait l'objet de travaux spécifiques à Saint-Guilhem-le-Désert. Certes le château de Verdun qui apparaît dans quelques chartes, les restes de murs et portes fortifiées, les tours isolées (Cabinet du Géant, Tour des Prisons) marquent suffisamment le paysage pour que la question de la défense soit posée, sans parler de la légende qui raconte la lutte du fondateur Guillaume d'Orange et du Géant occupant les lieux et son château du Géant (qui deviendra, au XIXe s., le château de don Juan !).

Dans son étude fondamentale d'ordre juridique[2], Pierre Tisset n'avait évoqué le château que de façon marginale en étudiant les droits qui lui étaient attachés. Aucun document concernant le château de Verdun[3], à l'exception de la charte 586 du Cartulaire datée de décembre 1204[4], ne se trouve dans les archives actuellement connues et inventoriées. Cette lacune de sources a certainement contribué au manque d'attention des historiens pour cette forteresse en nid d'aigle dominant la vallée de Gellone.

Il convient cependant de citer l'abbé Léon Cassan[5] qui connaissait parfaitement la totalité des archives civiles et religieuses à partir desquelles il avait eu le temps de constituer des dossiers préparatoires à une histoire des abbayes d'Aniane et de Gellone qu'il n'eut pas le loisir de rédiger. En dehors de quelques plaquettes[6] ou articles, l'abbé Cassan a traité de nombreux sujets qui sont restés manuscrits[7]. Pour les fortifications, Aniane et Saint-Guilhem-le-Désert disposent d'un bon nombre de fiches ou de copies d'actes pris dans les archives communales ou dans les registres des notaires.

L'abbé Cassan dans son attention pour les fortifications distinguait : le Fort Saint-Laurent [= ancienne église paroissiale Saint-Laurent, aujourd'hui Maison communale], la Tour dite la Prison [= Tour crénelée au cœur du village], la Tour de la chapelle des Pénitents [= Tour, au nord de l'ancienne chapelle des Pénitents Blancs, qui a été démolie dans la première moitié du XIXe s. : déjà le 29 prairial an 2 (17 juin 1794), le Conseil Municipal constatait que ces tours rappelaient la féodalité et l'ancien régime et devaient être rasées], le portail de Notre-Dame [= porte fortifiée à proximité du chœur de l'abbatiale], le portail de la Vacquerie [= disparu, fermait la vallée] et le portail du Théron [= le porchet, à la sortie nord du village sur le chemin de l'Ermitage et des Lavagnes]. De part et d'autre de ces deux portails, un mur de défense (0, 85 à 1m d'épaisseur et, en hauteur, de 2,50 m / 3 m à 4,25 m conservés) fermait les accès et disposait d'un chemin de ronde et d'un parapet.

De plus, l'abbé Léon Cassan avait réalisé un lever rapide du château (**fig. 1**) qui est, à notre connaissance, le plus ancien plan du château (nécessairement antérieur à 1905).

Au XIVe s., de nombreux actes témoignent des règlements pour la garde des clefs des portes, pour l'élection du capitaine et pour l'entretien des portes durant la guerre de Cent Ans ou au moment des Guerres de Religion. Sur le plan monumental, nous savons qu'au milieu du XVe s., sous l'abbatiat de Guillaume de Cenaret, une tour fut élevée sur la base constituée par le porche médiéval (XIIe s.) en partie arasé, et que, à la fin du XVIe et au début du XVIe s., l'église paroissiale Saint-Laurent avait été fortifiée pour devenir le fort Saint-Laurent, à l'entrée du village, et constituer en quelque sorte une citadelle.

*
* *

Entre le début du XXe s. et les années 70, comme le montrent les documents photographiques, les dégradations dues davantage aux agents naturels (pluie, vent, foudre : en dernier lieu durant la nuit du 15 au 16 octobre 1975) qu'aux visiteurs se poursuivaient : la tour perdait peu à peu de sa hauteur et les remparts se décomposaient.

Par ailleurs, alors que le site, l'ancien monastère et quelques immeubles bénéficiaient d'une protection et de travaux, le château restait dans son isolement sans aucune protection particulière. Il est compris dans le Site inscrit à l'Inventaire Supplémentaire (4 mai 1937), dans le Cirque de Saint-Guilhem-le-Désert et Gorges de l'Hérault (4 avril 1945), dans le Site classé Abords du village et Cirque de l'Infernet (25 septembre 1992) et dans l'ensemble des Gorges de l'Hérault (22 février 2001). Compte tenu de l'état des lieux, un classement paraissait alors impossible et les deux propriétaires des

* Jean-Claude Richard, Directeur de Recherche au C.N.R.S, membre fondateur de la F.A.H.

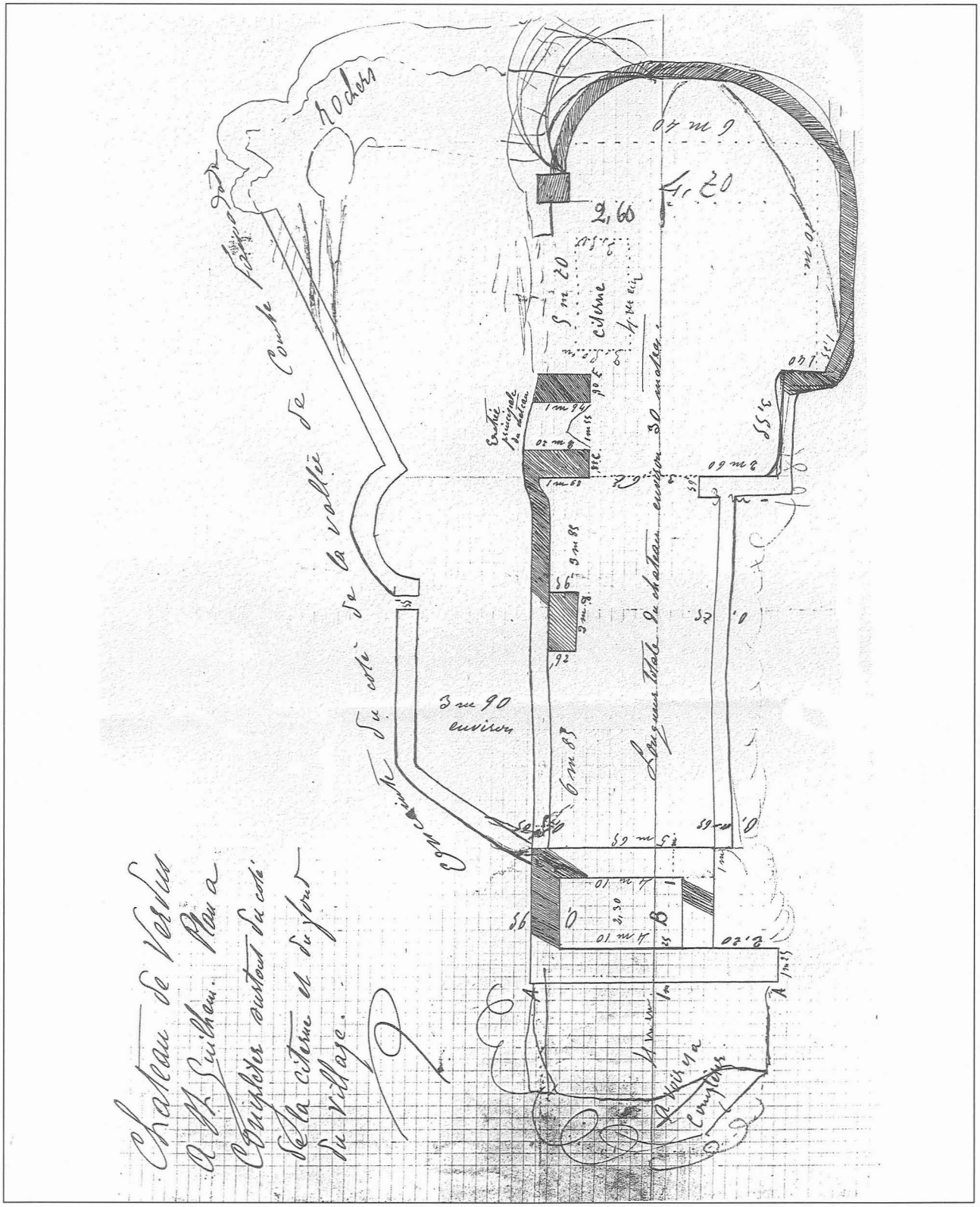

fig. 1 : "Château de Verdus à Saint-Guilhem. Plan à compléter surtout du côté de la citerne et du fond du village (© abbé Léon Cassan, 1905).
AA - Ce mur a environ 6 m d'élévation, construit en appareil et en deux parties dont l'une regardant le village et ayant 2,20 m se termine en forme de contrefort.
B - Cette tour qui dominait le château devait être le donjon, l'aire en est élevée à environ 3,20 m du sol actuel du château et a pour base le rocher. C'est la partie la plus ancienne du château et primitive.
CD - Ce pilier C est en avant de 40 cm sur D. Il existe les ouvertures de 3 créneaux.
Du côté du village, le château est beaucoup endommagé mais d'après les pans de murs qui existent encore il y avait une galerie - juxtaposée - régnant tout le tour du château supportée par des piliers semblables à C.D.F. La hauteur moyenne intérieure des murs était de 4,70 m à 4,90 m. Postérieurement, on a surélevé le mur qui a porté l'élévation de 4,70 m à environ 6,40 m à 6,50 m. A peu de distance du donjon, il existe dans le mur Sud les restes d'un moucharabi servant à protéger une porte dont les traces ont disparu dans la brèche actuelle du mur ; il est semblable à celui de Clamouse".

vestiges ne manifestaient aucune volonté de procéder à des travaux.

Devant cette situation, nous avons envisagé de réaliser un certain nombre de sondages (autorisation n° 15 pour 1974, 1975 et 1976), après un relevé des lieux par M. Ph. Lorimy le 27 mars 1974 (**fig. 2**), avec une équipe de bénévoles, de façon, d'une part, de supprimer une végétation parasitaire qui portait tort au bâti et, d'autre part, de savoir s'il existait des niveaux archéologiques qui, malgré le ravinement, seraient susceptibles de nous apporter des données chronologiques, en particulier sur les époques anciennes car, en hauteur, sans lien avec des niveaux stratigraphiques, on pouvait observer des transformations qui semblaient être datables du Moyen-Âge ou de l'époque moderne.

Enfin, il nous semblait qu'un nouvel intérêt apporté au château de Verdun pouvait déboucher sur une prise en compte de l'Etat pour une protection réglementaire et, bien entendu, à la suite, de travaux de consolidation avant une possible restauration[8].

Malheureusement, les sondages n'ont pas répondu à nos espoirs, suite à quatre opérations clandestines[9] qui ont détruit les travaux commencés et à la conclusion que la poursuite de fouilles risquait d'affaiblir encore davantage les vestiges en élévation.

Enfin, il n'y a pas eu de suite administrative et la situation de 1970 est identique à celle de 2005 avec la seule modification d'un changement de propriétaire pour une moitié du château[10].

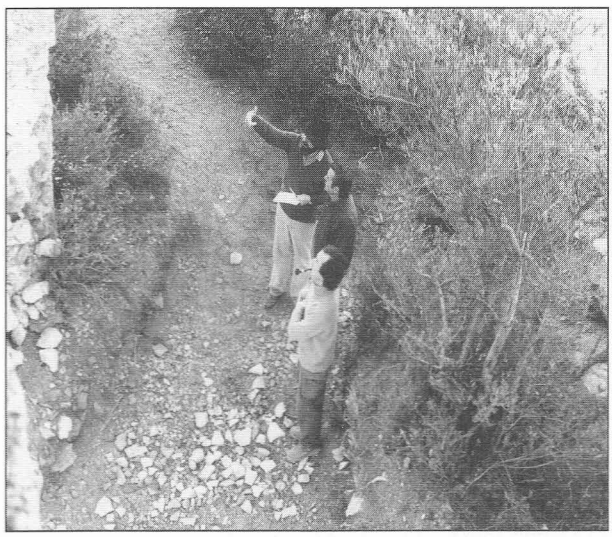

fig. 2 : Cour du château de Verdun, état des lieux, le 10 février 1974 (Ph. Lorimy, F. Sandonato et J.-Cl. Richard) (© cliché A. Riols).

Nous avons donc pris le parti de publier nos dossiers, de faire connaître les documents mis au jour, malgré leur modestie, et de tenter un premier essai de restitution des phases de construction qui pourra faire l'objet de discussions et, s'il y a lieu, de critiques constructives. Souhaîtons seulement que les autorités responsables prennent ce monument sérieusement en compte avant que toute trace architecturée ne disparaisse en ne laissant en place que le piton rocheux.

B. Fragments d'histoire - Th. Ribaldone

Dans une charte datée du 14 décembre 804, où le comte Guilhem fait un certain nombre de donations territoriales en faveur de l'abbaye de Gellone, il est indiqué que celle-ci se situe sur une "propriété du seigneur Charles"[11], qui n'est autre que Charlemagne, roi des Francs et empereur des Romaines depuis l'an 800. Le monastère, fondé quelque temps auparavant, est donc une abbaye royale. Le 28 décembre 807, il voit confirmer ces donations par un diplôme de Louis, roi d'Aquitaine et fils du précédent, qui le gratifie de biens supplémentaires parmi lesquels se trouve le "*castrum Virduni*". On ignore tout de ce premier ouvrage, dont le toponyme celtique, suggérant la plus haute antiquité, ne sera plus mentionné dans les textes avant le XIIe s.[12].

En 1035[13], apparaît dans l'histoire de Gellone et de ses possessions le nom de famille de Sauve-Anduze, l'une des plus puissantes du Languedoc méditerranéen. Il s'agit d'une charte contenant une cession en fief des deux abbayes d'Aniane et de Gellone par Pierre Raimond, vicomte de Béziers, à Bermond, marquis de Sauve, son frère utérin, qui se reconnaît solennellement son vassal. Le principal témoin de la transaction est Etienne II, évêque de Béziers entre 1016 et 1037. Il n'est pas impossible que le château de Verdun ait été remanié ou reconstruit à cette occasion comme cela pouvait se faire à chaque changement important de propriétaire. A moins qu'il ne l'ait été par les vicomtes de Béziers lorsqu'ils en ont fait l'acquisition avant le XIe s., à une date qui nous est inconnue, faute du moindre document.

En 1124, la châtellenie de Verdun est aux mains usurpatrices d'un certain Armand, bayle de l'abbaye de Gellone, et de sa femme Adélaïde. Auxiliaire administratif de l'abbé, le bayle (*bajuli*) jouit de droits si étendus qu'il a de plus en plus tendance à considérer sa charge comme héréditaire. Les baylies (baillia) aux revenus conséquents tombent ainsi sous la coupe de châtelains locaux qui essayent de s'approprier les domaines dont ils ont la garde. En 1124, donc, Armand et Adélaïde acceptent d'abandonner leurs prétentions sur la châtellenie de Verdun contre les 300 sous de Melgueil que leur propose l'abbé Guilhem II.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là, car à la mort de son mari, Adélaïde revendique à nouveau le baylie, poussée par sa fille Hermentardis et son gendre Gérald Bérald. Une confrontation a lieu en 1158, sous l'abbatiat de Richard Ier d'Arboras, arbitrée par les frères Pierre Raimond de Montpeyroux et Gaucelme, futur abbé d'Aniane. Déboutés, Gérald et son fils Bernard commettent alors d'importantes exactions contre le monastère, évaluées à 300 sous melgoriens. Malgré le diplôme d'août 1162, par lequel le roi Louis VII confirme, à la demande de Richard d'Arboras, l'abbaye de Gellone dans sa possession du château de Verdun, il faut attendre 1170 et l'arrivée de Bernard de Mèze pour que le conflit soit définitivement apaisé. Gérald et son fils s'en tiendront à la décision de 1158 en échange de 100 sous de Melgueil[14].

En 1204, Pierre Raimond III de Montpeyroux est élu à la tête de l'abbaye. Dès son installation, il entreprend des travaux de fortification au château de Verdun avec l'aide de Bernard VII d'Anduze, satrape de Sauve, pour un montant de 1500 sous de Melgueil. A partir de cette date, la forteresse disparaît complètement du Cartulaire de Gellone. Une visite minutieuse des ruines montrera cependant que son rôle est loin d'être terminé et qu'elle fera l'objet d'autres modifications bien après le XIIIe s..

1. RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES.

A. Les sondages 1974 et 1975 - J.Cl. Richard et A. Riols.

Les sondages préliminaires [15] avaient été précédés d'une reconnaissance des lieux le 10 février 1974 avec Ph. Lorimy, A. Riols et F. Sandonato (**fig. 2**) afin de dresser un plan général et d'expertiser l'état des maçonneries. Celles-ci se trouvaient dans un état avancé de dégradations dues à des agents atmosphériques mais aussi à des prélèvements postérieurs à la fin de l'occupation castrale : piedroits et linteaux des portes et fenêtres ou archères, éléments de corniches, moellons de façon générale qui ont pu servir à l'établissement de cultures d'oliviers en terrasses sur les faces Est et Ouest du piton rocheux.

Cinq zones, du Nord au Sud et sur toute la largeur, ont été distinguées dans le monument : 1 : Tour ; 2 : Cour ; 3 : Porte et couloir ; 4 : Citerne ; 5 : Edifice à abside.

En 1974, des journées préparatoires, en mars et avril, ont permis un nettoyage général et une recherche sur la zone 5. L'édifice d'une longueur dégagée, sur l'intérieur de son mur Nord, de 7,30 m présente, vers l'Est, une abside (2,80 m de diamètre) qui permet d'envisager l'identification d'une chapelle castrale orientée. Vers l'Ouest, l'aménagement est constitué par une mise à niveau du rocher naturel. Les décapages successifs, en août 1974, ont permis de délimiter la surface totale de cet édifice dont la largeur interne est de 3,35 m sur une longueur de 7m avec un passage (0,90 m) au nord, vers la citerne. Les murs ont une largeur de 0,70 m à 0,80 m. Le matériel archéologique est très disparate et sans stratigraphie, compte tenu de l'érosion et de la mise en culture à l'époque contemporaine.

En 1975, à la suite des fouilles clandestines, il fut procédé à un nettoyage du chantier. Dans la cour (zone 2) des sols archéologiques étaient observables, avec deux lits de chaux successifs (à -0,40 m et à -0,90 m).

A la suite de ces sondages préliminaires, et des observations précises, il a semblé préférable de ne pas poursuivre une nouvelle série de sondages. En effet, l'état général des maçonneries ne laissant pas de poser le problème de leur survie, il a été décidé de terminer ces recherches et d'attendre une campagne de consolidation et de restauration des vestiges en élévation à la suite de laquelle il serait possible d'envisager de nouvelles recherches. Ce parti de sagesse n'a malheureusement pas rencontré une volonté de l'Etat de procéder aux consolidations et le monument est resté en l'état de 1975 à 2005 !

Par arrêté municipal du 22 août 2001, l'accès au château de Verdun a été interdit au public même si les visiteurs et les agents atmosphériques ont continué de précipiter les dégradations.

Dans ces conditions, il a semblé bienvenu de publier les études des documents archéologiques (céramiques, monnaies et verres) et de proposer une étude sur l'architecture et un essai de restitution des phases de construction qui constituent une première réflexion soumise à l'examen et aux critiques afin de progresser dans l'étude du château de Verdun[16].

B. Les céramiques - L. Schneider.

L'examen rapide du mobilier provenant des fouilles réalisées en 1974 que nous a demandé d'effectuer J.-Cl. Richard s'avère particulièrement décevant. Dans un domaine où les études de céramologie médiévale languedocienne sont encore tâtonnantes, l'absence de stratigraphie et plus encore le manque d'homogénéité des lots qui nous ont été confiés constituent des écueils difficilement contournables pour une approche chronologique fine. Dans ce contexte, on ne peut tenter qu'une approche quantitative large en cumulant les différents ensembles que nous avons eus à notre disposition, soit au total un lot de 725 fragments. (**Figure 3**)

La céramique sableuse à cuisson réductrice

Celle-ci constitue la catégorie dominante (79,58%) de la série étudiée, mais le lot obtenu est loin d'être homogène. On peut distinguer au moins deux grands groupes différents. Le plus important d'entre eux (77,15%) rappelle certains traits du faciès mis au jour en 1986 sur le *castrum* des Deux-Vierges à Saint-Saturnin dans un contexte correspondant à la fin du Xe et au début du XIe s. (Ginouvez, Schneider 1988), bien qu'ici les décors ondés incisés et les fragments de becs tubulaires soient absents. Dominent cependant des bords simples, déversés (n° 1 et 2) de type Cathma 2 (Cathma 1993, 118). On peut également noter la présence d'un bouchon ou d'un plat semblable à ceux de Saint-Saturnin (n° 3). La rareté des traitements de surface et/ou de décors par polissage plaide cependant pour une datation plus récente que l'on proposera de fixer autour des XII-XIIIe s. On peut associer également à ce faciès 13 fragments de trompes d'appel (n° 4 et 5), objets caractéristiques systématiquement retrouvés sur les sites castraux régionaux (Olargues, Rocher des Vierges, Teulet au Pouget…).

Le deuxième groupe (3,20%) se distingue par des parois beaucoup plus épaisses, la présence de cordons pincés ou rapportés sur les panses, des fonds à rebord, des anses épaisses (n° 6) ou en boudin parfois rehaussées d'une nervure et des bords triangulaires (n° 7). Le lot est

comparable à des séries du XIVe s., découvertes à la Seube sur la commune de Claret (Lambert 1983) mais aussi à Aniane, Cabrières ou au Pouget.

La céramique sableuse à cuisson oxydante.

Avec seulement 8,35% du total du mobilier, soit 60 fragments, la céramique oxydante occupe après la céramique vernissée la troisième place de l'ensemble étudié. La diversité des pâtes indique là aussi l'existence de plusieurs sous-groupes. Le plus ancien peut être contemporain du lot de céramique grise des XII-XIIIe s., mais la présence de larges anses plates à multiples nervures (n° 8) indique aussi l'existence de pièces plus tardives, probablement du XIVe s.

La céramique vernissée

Représentant 9,31% des fragments, le lot est dominé par les productions de l'uzège (7,93%) marmites globulaires à fond bombé dotées de bords triangulaires soulignés ou non par une nervure (n° 9 et 10) que l'on peut rattacher à un large XIVe s. Neuf autres fragments (1,25%) à pâte rouge et glaçure verdâtre (n° 11) rappellent les productions dites de "Montpellier" (Leenhardt 1995, 43-44) et datent plus probablement du XIIIe s. Enfin un fragment de vernissée jaune appartient aux productions modernes de Saint-Jean de Fos.

La céramique à pâte calcaire et glaçure monochrome et à décor polychrome.

Egalement rattachable à un large XIVe s., on peut noter la présence d'un unique fragment de céramique à décor vert et brun et d'un lot plus significatif (7 fragments) de pâte calcaire à glaçure monochrome verdâtre.

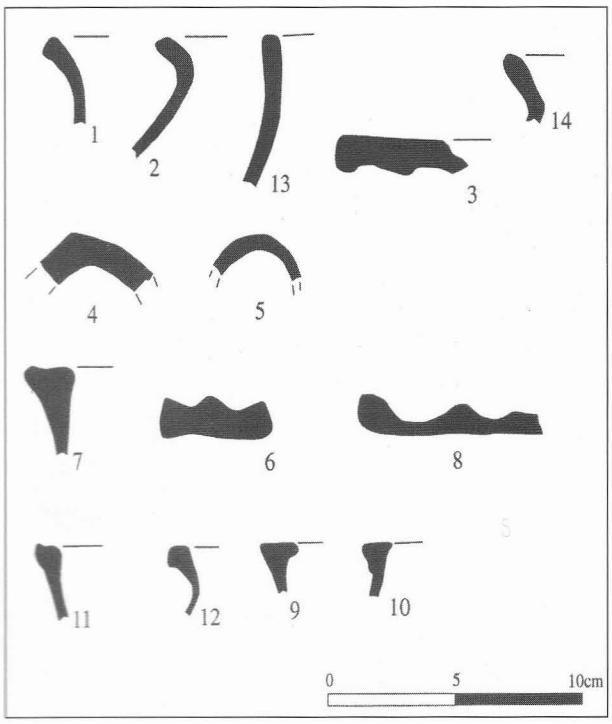

fig. 3 : Céramiques médiévales (© L. Schneider).

L'examen du mobilier récolté en 1974 sur le site du château à Saint-Guilhem suggère que la hauteur a été occupée entre les XIIe et XIVe s. En revanche, l'absence de céramique à pâte kaolinitique. pourtant abondamment diffusée dans la micro-région entre la fin de l'Antiquité et celle du IXe s., indique clairement que les lieux n'ont pas été investis à l'époque carolingienne. Comme la charte du 28 décembre 807 place le monastère de Gellone *subtus castrum Virduni*, on aurait là un nouvel argument pour détecter une interpolation. Pour l'heure, aucun mobilier archéologique ne peut être daté du IXe s.

C. Les monnaies et les éléments monétiformes - M. Bompaire et J. Labrot.

I. Catalogue

A. Monnaies (**fig. 4**)

1. Constantin et ses fils, *nummus*, 335-341
Buste diadémé à dr., R/Type *Gloria exercitus* 1 enseigne (Ø 13-15 ; 1, 03)

2. Melgueil, obole, XIIe-XIIIe s.
RAIMVNd (déformé), "croix melgorienne" dans un cercle, R/NAIbONA (déformé), 4 annelets et un point de centrage dans un cercle (Ø 13 ; 0, 54)

3. Idem
(Ø 14 ; 0, 37 (brisée), Poey d'Avant, n° 3844

4. Anduze et Sauve, obole "bernardine", fin XIIe s.
+ANDVSIENSIS, :B :dans le champ, R/+SALVIENSIS, croix ancrée, signe ovale (?) dans le premier canton (Ø 14 ; 0, 45, 6 h), F. Poey d'Avant, Monnaies féodales de France, Paris, 1858-1862, 3 vol., n° 3854

5. Marquisat de Provence, Raimond V-VII, obole raimondine, Sorgues. Type du XIIe s. ?
+R COMES PA(LAC)II, E oncial, croix toulousaine, cléchée à trois pointes bouletées à chaque bras, point central, grénetis cordonné, R/DVX MARCHIO : (), croissant de lune et soleil à 8 rais, grénetis cordonné (Ø 12-14 ; 0, 44), Poey d'Avant, n° 3729, pl. 81, n° 19

6. Le Puy, denier noir XIIe-XIIIe s.
Pseudo légende, croix à 6 bras bouletés, R/Croix à 4 bras (Ø 18 ; 0, 83)
P. Olivier, Etude numismatique régionale, les monnaies régionales du Puy, *Revue Numismatique*, 1927, p. 170-217 et 1928, p. 83-100, IIe type, n° 26-43, Poey d'Avant, n° 2231, pl. XLIX, n° 6

7. Le Puy, pougeoise, 1269 ?
+POIES (E oncial), croix bouletée à 4 bras, R/IDEL PVEI (E onciaux), croix à 4 bras (Ø 15 ; 0, 50), Poey d'Avant, 2237, Pl. XLIX, n° 5

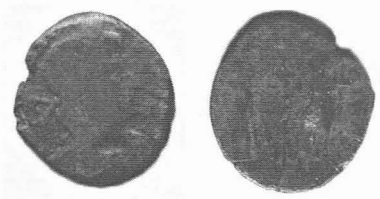

1 - *nummus* de Constantin et ses fils

2 - Melgueil, obole

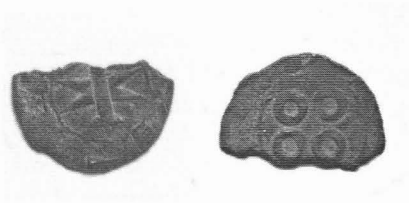

3 -Melgueil, obole

4 - Anduze et Sauve, obole

5 - Marquisat de Provence, obole raimondine

6 - Le Puy, denier noir

7 - Le Puy, pougeoise

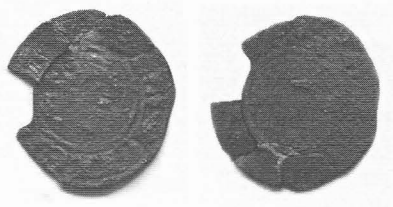

8 - Provence, Charles Ier, denier provençal

9 - Louis de Poitiers, obole

10 - Bretagne, imitation de denier tournois

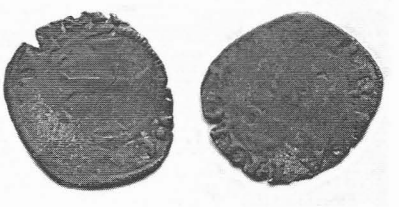

11 - Bretagne, denier tournois

12 - Quart de pièce, plomb

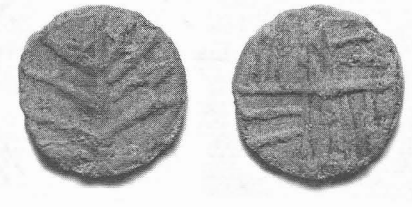

13 - Plomb, type meule moulin-épi

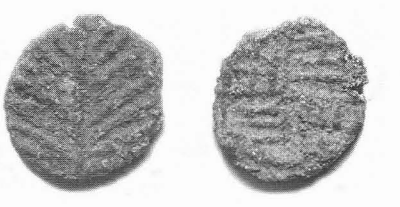

14 - Plomb, type meule moulin-épi

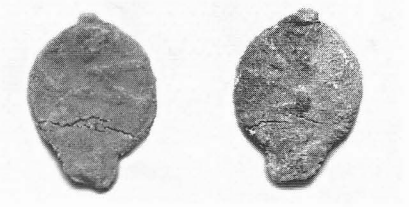

15 - Plomb indéterminé

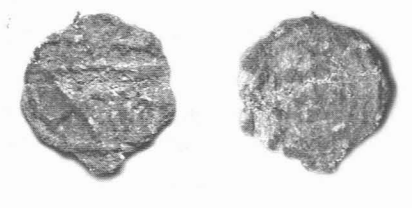

16 - Plomb, type du quadrillage

17 - Bouton

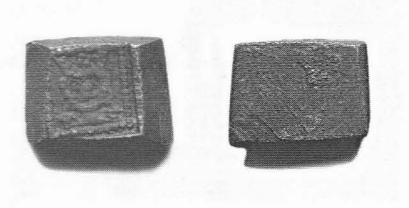

18 - Poids monétaire

fig. 4 : Monnaies et éléments monétiformes n° 1-18 (© J.-P. Cros).

8. Provence, Charles 1er, denier provençal coronat, 1277-1285, Tarascon ?
+K IHR CI)CIL'E.R(EX (E onciaux), tête couronnée à g., R/+ : COMES :PVINC)IE(,croix (Ø 18 ; 0, 67, Tordu, ébréché), H. Rolland, *Les monnaies des comtes de Provence*, Paris, 1956, n° 37

9. Louis de Poitiers, comte de Valentinois et Diois, 1339-1345, obole
+LD :PIC écu TA COM, tête de face, cheveux flottants, R/VALEN ET D)IE(N', croix (Ø 17-18, 8 ; 0, 19), E. Caron, *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1882-1884, n° 473, pl. XX, 7

10. Bretagne, Jean IV imitation du denier tournois, 1354
BRITANNO)RV(M, châtel sans meuble sommé d'un besant, d'un lys (?) et d'une couronne (?), R/IOHANNES DVX (N gothiques), croix latine (Ø 18 ; 0, 36), A. Bigot, *Essai sur les monnaies des royaumes et duché de Bretagne*, Paris, 1857, n° 552, Pl. XXII, 4 ; cf. J. Duplessy, Trésor de Ruffiac, Trésors Monétaires, 1981, p. 180, n° 139.
Imitation du type royal, J. Lafaurie, *Les monnaies des rois de France*, Paris-Bâle, 1951,
n°s 352-353 et J. Duplessy, *Monnaies royales françaises*, Paris Maastricht, 1989, n° 339.

11. Bretagne, Charles de Blois (1341-1364), denier tournois, Guingamp
KA(ROLV)S.G(.DVX, croix, R/BRITANNO(RVM(N gothique), châtel (Ø 16-19 ; 0, 59), Poey d'Avant, n° 425, Pl. XIII, 14

B. Plombs et objets monétiformes

12. Quart de pièce plomb, type du Marquisat de Provence / Tripoli, fin XIIIe s.
Etoile de type dérivé des monnaies et des plombs de Provence et de Tripoli de la dynastie toulousaine ? (Ø 13, 0.44)
Trouvaille de Toulouse, Bazacle : G. Savès, J. Fouet et J. Labrot, Les méreaux de plomb de la Garonne, Trouvailles archéologiques du gué du Ramier du Bazacle à Toulouse, *Mémoires de la société archéologique du Midi de la France*, 47, 1987, p. 63-93, pl. XVII : trouvailles de Vaucluse et Bouches-du-Rhône ; trouvaille de Roussillon, *Bulletin Le Livre des mereils*, n° 2, août 1987, p. 10-11 ; n° 3, déc. 1987, p. 10.

13. Plomb, type meule de moulin - épi, XIIIe s.
Stries quadripartites évoquant une meule, R/ épi ou nervures de feuille ? (Ø 14, 5 ; 1, 73).
Voir trouvaille de Vailhan, un exemplaire semblable ; pour le droit, voir M. Crusafont, B. Moll i Mercadal, J. Labrot, *Plomos y jetones medievales de la Peninsula iberica*, Barcelone, 1996, n° 208-212 ; cf. aussi Bazacle, à la p. 93, n° 480, le méreau à trois "arêtes de poisson" interprétées comme une imitation de monnaies musulmanes dans J. Labrot, *Une histoire économique et populaire du Moyen-Âge*, les jetons et les méreaux, Paris, 1989, p. 25.

14. Plomb, type meule de moulin, épi, XIIIe s.
mêmes types (Ø 13-14 ; 1, 12).

15. Plomb indéterminé XIIIe-XIVe s.
Fruste, croix ? (Ø 12-16 ; 1, 18).

16. Plomb, type du quadrillage
Quadrillage sommaire en losange avec point central
R/ croix fruste ? (Ø 13 ; 0, 82).
Ce type se rencontre sur de nombreux méreaux de France et d'Europe comme d'Orient Latin.

17. Bouton
(Ø 18 ; 3, 10).

18. Poids monétaire, type du noble d'Angleterre ?, XIVe s. ?
Buste couronné de face, couronne tréflée, R/ lisse, (quadrangulaire, 15 x 12, 6.56).
A. Dieudonné, *Manuel des poids monétaires*, Paris, 1924, ne donne pas de pièce semblable, Les poids de nobles (7.1 g), ronds et carrés datables de la seconde moitié du XIVe s.

II. Commentaires

18 pièces ont été trouvées sur le site. Elles se répartissent ainsi : 11 monnaies, datables du IVe s. (1 exemplaire) et des XIIe-XIVe s. (10 ex.), 5 plombs, 1 poids monétaire, 1 bouton qui doivent être contemporains de la période de circulation des monnaies.

Ces trouvailles sont modestes et il peut sembler téméraire de prétendre en tirer un tableau de la circulation monétaire à Saint-Guilhem-le-Désert au Moyen-Âge. Les pièces sont peu nombreuses ; elles reflètent des pertes (il n'y a pas de traces de cachettes intentionnelles) qui ont pu se produire de façon aléatoire au cours de l'occupation et de la fréquentation du site (il n'y a pas de pièces retrouvées dans des emplacements privilégiés, liés à des étapes de construction ou d'occupation du château) ; les pièces perdues étaient le plus souvent des pièces de petites dimension et de valeur réduite (sinon on prenait la peine de les rechercher) ; au moment de leur perte elles pouvaient être en circulation depuis une durée fort variable... Autant de biais qui viennent compliquer l'interprétation de ces témoins du passé. Il faut cependant faire le pari de la rationalité et commencer à examiner chaque pièce en tentant de définir sa date de fabrication et d'évaluer, sous forme de fourchette, sa période de circulation "normale". On s'aperçoit alors que l'ensemble des trouvailles se situe de façon très homogène aux XIIIe et XIVe s., avec un groupe important qui reflète la circulation monétaire au début du XIIIe s. (ou à la fin du XIIe s., vers 1180-1200). Dans ces conditions, les monnaies viennent éclairer les autres données archéolo-

giques et appuyer l'étude fondée sur les documents pour la datation du château de Verdun et de son occupation. Il est ensuite loisible de comparer ce témoignage sur la circulation monétaire avec celui que donnent les mentions monétaires dans les documents écrits et les trésors monétaires : ces trois types de documents (textes, trésors, fouilles) se complètent et doivent être mis en œuvre conjointement si l'on veut restituer une image d'ensemble de la vie monétaire à l'époque médiévale dans la région de Saint-Guilhem-le-Désert.

Pour éviter trop d'erreurs de perspective dans l'étude d'un lot assez réduit il paraît utile de présenter deux trouvailles de référence qui ont livré un matériel abondant sur des sites comparables et de la même période ; ils constitueront deux solides jalons à l'ouest (Montségur) et à l'est (Rougiers).

- Rougiers (Var, village créé fin XIIe s., abandonné au XVe s.), 123 monnaies de l'Antiquité au XVe s. (plus 2 du XIXe s.), 7 jetons. G. Demians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers, Var : contribution à l'archéologie de l'habitat médiéval en pays méditerranéen*, Paris, 1980, 724 p. : chapitre "Les monnaies", p. 257-270, notes, p. 620-622, fig. 211-213.
- Montségur (Ariège, château et village abandonnés aux XIIIe et XIVe s.), 115 monnaies des XIIe-XIVe s., près de 50 méreaux. Présentation mise à jour par F. Dieulafait, Numismatique et archéologie, *Archéologie et vie quotidienne en Midi-Pyrénées, Exposition, Toulouse, Musée des Augustins, 7 mars-31 mai 1990*, Toulouse, 1991, p. 307-324, avec la bibliographie antérieure sur les trouvailles monétaires, p. 318-320. Sur les jetons, J. Labrot, Etude des éléments numismatiques de Montségur, les méreaux de la période médiévale, *Heresis*, 1987, n° 9, p. 65-91.

Nous y ajouterons les trouvailles provenant d'un autre site castral dans l'Hérault, matériel ramassé depuis longtemps, récemment présenté à l'occasion d'une exposition locale, ce qui nous a donné la possibilité de l'examiner :

- Vailhan (Hérault, lieux-dits La Tour, le Château, 47 pièces et 18 méreaux du IIe au XIVe s., plus 2 pièces du XVIIe s.). J. Bernado, M. Bompaire, Les trouvailles de Vailhan (Hérault) : obole inédite d'Orange, *BSFN*, 51, octobre 1996, p. 183-187.

Les données disponibles ont été regroupées dans M. Bompaire, *La circulation monétaire en Languedoc (Xe-XIIIe s.)*.Thèse de doctorat, Université de Paris IV Sorbonne, 2002, 3 vol. dact., 187 p., 398 p. et 620 p. Voir en particulier les monographies relatives aux différents monnayages dans le vol. 3.

A. Les plombs

a) Considérations générales sur les méreaux

Les méreaux, dont le nom est probablement dérivé du latin *merare* qui signifie distribuer, sont des objets monétiformes, le plus souvent en alliage de plomb et d'étain, ce qui explique les multiples appellations locales telles que "plombs, plombinets, plommets..." que l'on rencontre dans les textes du Moyen-Âge. Au contraire des jetons, à l'origine et par définition destinés à jeter, à compter, certains méreaux ont joué un rôle de pions ou de marques, de mises dans les jeux, tandis que la plus grande partie des multiples fonctions de ces piécettes tourne en fait autour d'une vocation monétaire d'appoint ou de substitution, en cas de pénurie de monnaies ou de métal plus noble.

Piécettes subdivisionnaires locales ou de convention temporaire, d'importance faible ou symbolique, utilisées pour la rétribution des hommes présents aux assemblées en chapitre, aux prières à l'église ou aux réunions corporatives, pour le salaire des journaliers et les distributions charitables, elles s'échangeaient le plus souvent à terme échu contre leur équivalent en bonne monnaie d'argent.

Depuis 1987, un petit centre de recherches[17], spécialisé et indépendant, constitué sous le statut de la loi 1901, tente d'étudier les multiples fonctions de ces objets qu'il inventorie systématiquement afin de préciser les liens chronologiques ayant pu exister avec d'autres objets d'apparence similaire utilisés dans l'Antiquité (tessères, *calculi*...) dans l'intention de retrouver les maillons de ce qui a pu être une chaîne unique constituée d'objets de mêmes catégories.

b) Les méreaux du château de Verdun

La proportion de ces méreaux de plomb est remarquable et exceptionnelle à Saint-Guilhem-le-Désert et à Vailhan comme à Montségur. Cette particularité est peut-être liée à la géographie et pourrait caractériser les sites languedociens. Elle est peut-être également liée à la nature sèche des sols locaux et à la nature castrale des trois sites (Verdun, Montségur, Le Château de Vailhan), ce qui inciterait à reconnaître dans ces méreaux des objets liés particulièrement à la vie castrale (bons pour des hommes d'armes, ou encore, pions de jeux...).

On peut aussi reconnaître dans certains d'entre eux des méreaux de mouture au moulin banal : les n° 13 et 14 présentent des dessins pratiquement similaires. L'avers offre un dessin interprété comme une meule de moulin à grains. L'habillage de certaines meules de type "romain" vers le IVe s. montre des séries de stries ou de rainures se rapprochant du motif des méreaux. Il ne faut sans doute pas chercher dans le dessin d'un plomb fruste la fidélité de reproduction de l'habillage réel d'un meule qu'il se contente d'évoquer sommairement, comme c'est le cas le plus fréquent sur de nombreux autres dessins de méreaux évoquant de façon approximative des thèmes variés. Il suffisait pour les utilisateurs de ces plombs au quotidien que ce dessin soit assez parlant et sommairement évocateur de sa fonction. En accréditant cette

hypothèse d'interprétation, nous aurions ici deux méreaux "de moulin" utilisés, par exemple, par des paysans pour venir faire moudre leur grain au moulin banal, servant alors de bons d'entrée les dispensant du versement d'une taxe ou attestant que ce droit d'usage a déjà été acquitté[18].

Si cette interprétation peut sembler satisfaisante pour le droit, un problème particulier à ces deux méreaux se pose en ce qui concerne le dessin du revers, stylisant ce que l'on pourrait qualifier par commodité d'arête de poisson, de feuille ou d'épi.

Sur un méreau trouvé au gué du Bazacle à Toulouse, figurait une représentation de trois arêtes de poisson[19] ; il s'agit d'un méreau que nous avions mis en relation avec l'imitation de monnaies musulmanes[20]. Quelques exemplaires de méreaux aux motifs avoisinants ont été localisés dans le sud de la France, mais sans indication précise sur les circonstances de trouvaille. Le rapprochement n'est guère concluant avec ce motif.

En revanche, parmi les plombs de la Péninsule Ibérique, récemment publiés[21], on rencontre des méreaux (n° 208-212) aux motifs très voisins où M. Crusafont reconnaît le dessin d'un épi. Dans le contexte qui nous préoccupe, il semble bien que ce dessin, au revers, d'un épi puisse symboliser un véritable épi de blé ou d'une autre céréale apportant à moudre "à notre moulin" ! Ce sont en effet des grains de blé que le paysan apporte au moulin et que la meule broie en farine. Si l'on pouvait hésiter en face du dessin en "meule de moulin", le revers "en épi" ne peut que nous conforter dans cette hypothèse de méreaux de mouture donnant accès à un moulin banal.

Notons au passage qu'il existe des ruines de vieux moulins sur les rives de l'Hérault entre Aniane et Saint-Guilhem-le-Désert et dans le village lui-même. Le fait qu'il en ait existé de plus anciens, ne serait-ce que pour assurer l'alimentation en farine de l'abbaye et du château de Verdun est assurée[22].

On a déjà situé des trouvailles de méreaux présentant des dessins, soit de roues, soit de meubles, soit d'ailes, pour les moulins à vent, à proximité immédiate de ruines d'anciens moulins ou sur leur emplacement même. Un doute subsistait cependant, que les dessins de ces deux méreaux contribuent à lever un peu plus. Leur style rude, nous conduit à les situer au XIIIe s..

Le n° 15 présente à l'avers une sorte de quadrillage sommaire en "losanges" avec un point central (point de gravure ou de coulée). Le revers est encore plus incertain et semble évoquer une croix fruste. Ce type de quadrillage se rencontre sur de nombreux méreaux dans toutes les zones de France et d'Europe comme dans l'Orient latin. Trop sommaire pour que l'on puisse avancer des explications plausibles à leur sujet. D'aucuns ont voulu y voir la quadrillage décoratif que les boulangers reproduisent sur les tartes ou pâtisseries : nous rappelons cette proposition pour ce qu'elle vaut, aucun élément ne venant sérieusement appuyer cette idée. Le plomb pourrait être situé à la fin du XIIIe ou au début du XIVe s.. Le n° 16 demeure illisible et indéterminé. Sa facture fait également penser aux XIVe-XVe s..

L'association sur les trois sites des plombs, de matériel et de monnaies des XIIe-XIVe s. confirme leur datation dans cette période et le cadre de classement chronologique établi par l'un de nous [J. Labrot] de façon plus générale. Certains plombs de Montségur sont même plus précisément datables dans des contextes antérieurs au siège de 1244.

Relevons encore sur chaque site, à côté de types régionaux, concernant une vaste zone méditerranéenne (Péninsule Ibérique comprise), la dominante d'un type (local ?) comme le "fouillis" en toile d'araignée à Montségur ; les deux plombs (n° 13-14) de Saint-Guilhem-le-Désert qui ne sortent pas pour autant du même moule sont du même type en épi qui n'était pas connu dans cette variante. Fait exceptionnel, un des types "en épi" représentés à Saint-Guilhem-le-Désert figure également sur un autre site, à Vailhan où, pour une autre série, plusieurs plombs de même moule semblent attester une fabrication "locale" datable de la fin du XIIIe s. [J. Labrot].

Ainsi se manifeste la double caractéristique des méreaux, production très localisée et typologie à très large diffusion, avec ici la prédominance de l'horizon méditerranéen (Orient latin et Péninsule Ibérique), plus une liaison possible avec des croisades et pèlerinages, bien compréhensible pour une localité comme Gellone. Il convient de souligner ce dernier point, qui pourrait également contribuer à expliquer la présence de monnaies du Puy, en rappelant l'existence d'une traverse sur le chemin de Saint-Jacques entre Le Puy et Saint-Guilhem-le-Désert par Espalion ainsi que l'association du Puy et, bien sûr, de Saint-Guilhem-le-Désert, parmi les lieux clés du cycle de geste de Monglane, selon le commentaire de Joseph Bédier. Le pèlerinage tout proche peut être également l'une des explications possibles de la présence du poids monétaire et des deniers de Bretagne ultérieurs [J. Labrot].

B. Le poids monétaire

Cet objet est un peu inattendu sur un site militaire et semblerait plus à sa place dans la boutique d'un changeur, occupé à vérifier la qualité des pièces qui lui étaient présentées ; cependant le cas n'est pas absolument isolé : deux poids monétaires ont été retrouvés dans les fouilles du château d'Essertines (Loire)[23]. A Rougiers, il y avait même un trébuchet pour peser les pièces. Les poids monétaires se rencontrent en nombre significatif en Languedoc dès le XIVe s. (plusieurs trouvailles près de Montagnac et de Béziers) et témoignent surtout de la réelle monétarisation de l'économie méri-dionale au XIVe s. Le type exact de ce poids est inconnu, mais il ne peut s'agir que d'un poids de noble d'or, la grande monnaie anglaise des XIVe s et XVe s. Cet objet donne ainsi une ouverture sur une circulation de monnaies d'or, et qui plus est d'une monnaie d'or "internationale", à Saint-Guilhem-le-Désert. Il doit ainsi participer à notre compréhension de la circulation monétaire du XIVe s. telle que

la reflètent les trouvailles : l'or y côtoyait les petites pièces, mais apparemment on évitait de le perdre !

C. Les monnaies

a) Répartition chronologique

Il convient de faire un sort particulier à la monnaie romaine. On ne dispose pas d'indication sur sa situation sur le site et il faut y voir seulement la marque concrète de l'imprégnation de la romanité dans le sol de la *Provincia*. De même, à Rougiers où il y a 14 monnaies antiques pour 114 pièces médiévales - la proportion est comparable - elles sont interprétées comme provenant de remblais ou de trouvailles sporadiques sur le terroir. Toutes les autres pièces sont clairement médiévales et situées entre 1180 et 1360, dans un grand XIIIe s.. Il reste à préciser pour chacune d'entre elles la date d'émission et la période de circulation.

Deux oboles de **Melgueil** (sur 10 monnaies) :
Par comparaison : 16 exemplaires à Rougiers (6 deniers et 10 oboles) sur 104 monnaies (15 %), 29 à Montségur (12 deniers et 17 oboles) sur 115 (25 %), 8 exemplaires à Vailhan (5 deniers et 3 oboles) sur 37 monnaies (21 %).

Il s'agit d'un monnayage dont les types sont restés inchangés, "immobilisés", du Xe au XIVe s. Nous n'avons certes pas affaire au type du denier melgorien archaïque du XIe s., bien individualisé maintenant[24], mais au type classique du melgorien des XIIe-XIVe s. Le classement des oboles est encore moins précis que celui des deniers. Elles sont moins nombreuses que les deniers dans les trésors, mais leur fabrication et leur circulation dès le XIIe s. sont bien attestées par les textes et les trésors. L'épigraphie un peu moins "sèche" d'une des deux oboles pourrait donner un élément de classement que l'on est malheureusement incapable de transformer en jalon chronologique (les deux types apparaissent par exemple dans le trésor de Castelnaudary au début du XIIIe s., Duplessy 2, n° 79[25]. La fabrication et la circulation de ces pièces peuvent s'étendre tout au long du XIIIe s., voire au-delà.

Une obole Bernardine d'**Anduze et Sauve** (0 exemplaire à Rougiers et à Montségur) :

Provenant d'un atelier tout proche également, Sommières, l'obole bernardine frappée par les seigneurs d'Anduze et Sauve est un peu plus facile à situer dans le temps : ce monnayage, d'ampleur réduite, n'apparaît que dans le dernier quart du XIIe s. (le nom de *bernardin* serait dû à Bernard II au milieu du XIIe s.) et s'interrompt avant le milieu du XIIIe s. (1248). Le roi réutilise alors l'atelier à son profit. En 1265, en effet, un chevalier ayant droit sur l'ancien monnayage de Sommières est débouté par le Parlement de ses prétentions à prélever sa part sur le monnayage royal, désormais en pleine activité à Sommières. Les mentions de cette monnaie disparaissent très vite dans le cours du XIIIe s.

La typologie semble confirmer cette datation. La croix ancrée du revers apparaît, en effet, sur la monnaie d'Uzès que l'on rapproche de la confirmation du droit monétaire de 1156 ou sur celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux (confirmation de 1154). Elle apparaît également sur le monnayage de Roquefeuil, tellement lié à celui d'Anduze-Sauve que les numismates ont proposé d'y voir le produit du même atelier de fabrication. Or, la vraisemblance historique incite à situer le monnayage de Roquefeuil dans cette fin du XIIe s. où nous aurions tendance à placer la fabrication de l'obole retrouvée au château de Verdun, en nous fondant surtout sur les jalons chronologiques donnés par les trouvailles. Les trésors confirment la durée de vie limitée et la rareté de ce monnayage d'Anduze-Sauve. Il apparaît à la fin du XIIe s., dans le trésor de Rochegude (Drôme) (Duplessy, n° 279) terminus donné par la monnaie de Lodève, après 1189[26], les *guillermins* de Forcalquier, 1182-1220, et les *royaux coronats* de Provence, après 1186.

Ce trésor de Rochegude présente de plus un cas de surfrappe d'un denier d'Anduze par le prince d'Orange Guillaume IV, 1182-1219, ce qui ancre plus solidement encore ce premier type de *bernardin* dans les années 1175-1220, quelle que soit la datation adaptée pour le trésor de Rochegude : J. Duplessy la place après 1209 en suivant la distinction établie par Henri Rolland pour les monnaies de Guillaume IV et Guillaume V de Forcalquier, l'apparition d'un point en cantonnement de la croix ; or un élément ovale apparaît également sur les monnaies d'Anduze et dans un cas comme dans l'autre, il paraît hasardeux de lier son apparition à un changement de règne. Un véritable changement de type intervient cependant pour le bernardin.

Les *bernardins* figurent encore dans des trouvailles du plein XIIIe s. :
- à Espaly-Saint-Marcel (Haute-Loire), Duplessy, 2, n° 132, daté de 1241-1245 (monnaies de Mahaut de Nevers (1241-1257), il y a encore quelques deniers du premier type, ce qui donne pour la circulation de ce type un terminus intéressant. Il faut cependant relever que l'ensemble des monnaies de la Basse vallée du Rhône, Viviers, Orange, Anduze et Marquisat de Provence semble avoir été réuni sensiblement antérieurement à l'abandon définitif du trésor. Pour ces séries, nous avons le sentiment que le trésor reflète un état de circulation monétaire sensiblement antérieur à celui des trésors de Saint-Jean-la-Vestre et Saint-Paul et-de-Caisson.
- à Saint-Jean-la-Vestre (Loire), Duplessy, 2, n° 329, daté de 1226-1245 (Gui de Forez, Louis VIII-Louis IX), il y a 24 *bernardins* du second type (Poey d'Avant, n° 3855) sur 1548 pièces (associés à 68 raimondins à la croix longue).
- à Saint-Paulet-de-Caisson (Gard), Duplessy, 2, n° 347, un exemplaire, du second type également, se rencontre dans un trésor de terminus 1245-1270, d'après les monnaies royales[27].
- à Lutry (Suisse, Vaud) sur les bords du Léman dans un trésor daté des années 1240 figurent également 5 exemplaires de ce second type[28] associés à 50 *raimondins*.

Il semble donc difficile d'envisager une circulation prolongée dans la seconde moitié du XIIIe s. pour cette pièce.

Des trouvailles de ce type sont également récemment intervenues dans des fouilles.
- église du château de Peyrepertuse (Aude)[29], un denier du second type.

Cette dernière trouvaille étend sensiblement vers l'ouest la zone de circulation de ce monnayage qui, pour le reste, paraît surtout locale : Gard, Lozère, Hérault, avec une circulation associée à celle de la vallée du Rhône (monnaies du Marquisat de Provence, Valence, Vienne, Lyon, Le Puy et Clermont, Viviers) qui explique leur présence dans des trésors de la Drôme, de la Haute-Loire et de la Loire et jusqu'en Suisse. Le changement de type ne paraît pas avoir modifié l'orientation de cette circulation et on serait plutôt tenté de le rapprocher des changements parallèles dans les types des *raimondins* du Marquisat de Provence[30].

Une obole Raimondine du **Marquisat de Provence** (3 deniers à Rougiers, aucun exemplaire à Montségur ou à Vailhan) :

La monnaie raimondine a été frappée à Sorgues, près d'Avignon, par les comtes de Toulouse, marquis de Provence, du milieu du XIIe s. au milieu du XIIIe s. en quantité autrement abondante que la monnaie bernardine. Le classement interne de ce monnayage a été récemment reconsidéré grâce aux travaux de J.-C. Moesgaard[31] : les deux types à la croix courte (type lourd et type léger) ont précédé les pièces à la croix longue, les changements se situant vraisemblablement vers 1180 et, peut-être, 1210.

Malheureusement, le classement des oboles paraît plus délicat : le trésor de Vébron (Lozère), Duplessy, 367, contenait apparemment une obole du second type à la croix courte à côté de deniers du premier type et la pièce retrouvée à Saint-Guilhem-le-Désert présente elle aussi des caractéristiques du second type (grénetis cordonné) autant que du premier. La fabrication de cette pièce devrait donc plutôt se situer à la fin du XIIe s. Toutefois, elle a pu circuler avec les pièces au type suivant tout au long du XIIIe s. puisque le retrait des *raimondins* se fit progressivement dans la seconde moitié du siècle. On peut encore noter que *raimondins* et *bernardins* étaient associés et équivalents selon plusieurs textes et que les trésors qui contenaient des *bernardins* contenaient souvent également des contingents appréciables de raimondins et que l'association des deux pièces est classique. C'est le cas à Saint-Jean-la-Vestre, Espaly-Saint-Marcel, Lutry, qui contenaient également des deniers du Puy.

Deux deniers **du Puy** (aucun exemplaire à Rougiers, 1 denier à Montségur, 2 à Vailhan) :

Cet atelier un peu plus lointain a fourni deux pièces de datation difficile.

Un denier noir avec des pseudo-légendes complètement illisibles parce que toujours frappées sur des flans trop courts par rapport aux coins, appartient à une série classée au XIIe-XIIIe s. par Olivier[32]. C'est semble-t-il cette variété qui figure dans les trésors contenant des deniers bernardins (Rochegude, Saint-Jean-la-Vestre, Saint-Paulet-de-Caisson, Espaly-Saint-Marcel), mais il est difficile d'en dire plus. Les trouvailles de monnaies du Puy étant en général très mal décrites, il est bien difficile de suivre leur circulation qui se poursuit ainsi au XIIIe s. certainement. Ces pièces devraient encore circuler après 1269 où, selon le bail qui est alors conclu, une nouvelle monnaie *podiensis niger* semble apparaître à côté du *podiensis minutus*.

Celui-ci pourrait être représenté, selon Olivier, par la monnaie à légende PODIENSIS dont un exemplaire figure également dans les monnaies recueillies à Saint-Guilhem-le-Désert. Il se rencontre moins fréquemment dans les trésors[33] et là encore, sa période de circulation aux XIIIe et XIVe s. n'est pas très bien définie.

Cette seconde pièce du Puy pourrait donc appartenir à une phase de circulation monétaire un peu plus tardive que les précédentes.

Un denier coronat du comté de **Provence** :

Il en va de même pour le denier coronat frappé par Charles d'Anjou à Tarascon entre 1277 et 1285 (avec le titre de roi de Sicile et de Jérusalem). Il s'agit d'une pièce largement frappée et diffusée (5 ex. à Rougiers, 0 à Montségur, 2 deniers à Vailhan) mais dont la circulation ne s'étend pas au-delà du XIIIe s.

Les monnaies du XIVe s. :

Le petit denier de Louis de Poitiers, comte de **Valentinois**, 1339-1345, se date de lui-même et permet également de situer dans le temps les pièces similaires de Raimond d'Orange. Il s'agit d'un type original de piécettes de cuivre dont la fabrication et la diffusion n'ont pas dû s'étaler sur une très longue durée. Cependant, la circulation de ce genre de pièces noires obéit à des règles un peu particulières puisqu'elles étaient considérées comme frauduleuses et donc refusées par l'administration royale française, mais qu'elles continuaient à circuler comme monnaies divisionnaires tant que les utilisateurs ne disposaient pas d'assez de monnaies d'appoint officielles (deniers et oboles tournois). Cette situation, plus ou moins aiguë selon les moments s'est prolongée tout au long des XIVe et XVe s. et cette pièce sans valeur a pu être ainsi "réactivée" et remise en circulation en diverses occasions sur une durée très longue, possibilité que ne démentirait pas son état de conservation. Il est donc impossible de fixer un terminus certain pour la circulation de ces monnaies noires. Leur association sur le site avec d'autres pièces qui posent le même problème peut contribuer à préciser leur période de circulation.

Il s'agit de deux monnaies tout aussi noires, deux deniers de Bretagne, frappées par les deux prétendants au duché, Charles de Blois et Jean de Montfort, qui tous deux imitaient à l'envi les monnaies royales sous une forme plus noire et cuivreuse encore que ne l'étaient les monnaies de Philippe VI ou Jean le Bon. Ces pièces sont un peu plus tardives que celle de Valentinois. Elles sont datables, de 1354 très précisément pour l'une, et, pour l'autre, d'une période où Charles de Blois contrôlait les

trois ateliers de Nantes, Rennes et Guingamp alors que Jean IV frappait à Guérande au même type.

Comme elles se rencontrent plutôt dans les trésors tardifs de la guerre de Bretagne[34], elles se situeraient plus près de 1360. Elles figurent encore en grand nombre plus tard encore, vers 1380 dans le trésor de La Ferté Imbaut[35] (23 deniers tournois à ce type). Dans la plupart des cas cependant, ces imitations bretonnes sont associées à leurs prototypes royaux de Jean le Bon et leur période de circulation intense se situe plus près du règne de Jean que de celui de Charles VI où reprend une fabrication active de petites monnaies royales. Les années 1380 peuvent donc marquer un terminus pour la circulation de ces pièces et pour les trouvailles de Saint-Guilhem-le-Désert. Mais en se fondant sur l'association de ces deux pièces bretonnes et de celle de Louis de Poitiers, il serait possible de remonter ce terminus plus près des années 1360 pour le site de Verdun. La venue rapide de ces pièces lointaines ne doit pas surprendre. L'examen des émissions monétaires et des trésors (comme le trésor de Montpellier de 1341, Duplessy, 2, n° 231) prouve que les princes imitateurs étaient capables de "sortir" leurs monnaies quelques jours après le début des émissions royales avec lesquelles elles se mêlaient immédiatement, sous les yeux d'un public en général incapable de les différencier.

Ce terminus 1360-1380 nous ramène à une période troublée qui fut jalonnée par quelques évènements spectaculaires comme la chevauchée du Prince Noir de 1355 suivie par le passage de la Grande Compagnie en 1361 et enfin par les mouvements des Tuchins vers 1381.

Nous avons suivi l'hypothèse d'une occupation continue du site aux XIIIe et XIVe s.. Elle paraît vraisemblable au vu des trouvailles.

b) Répartition géographique des monnaies

Le XIVe siècle

Pour le XIVe s., on attendrait les monnaies royales qui circulaient sans partage, au vu des documents comme des trouvailles. Dès la seconde moitié du XIIIe s., le type tournois domine dans les trésors, comme le trésor tout proche trouvé à Viols-le-Fort (Hérault), Duplessy,[36] ou comme celui de Saissac (Aude), Duplessy, 2, n° 358. La législation royale impose cette circulation à partir du règne de saint Louis et les mentions de monnaies régionales ne dépassent guère le début du XIVe s. On peut donc s'étonner de ne trouver pour cette période qu'une attestation indirecte, en creux, de la circulation des monnaies royales, sous la forme d'imitations bretonnes. Il faut cependant bien chercher là la raison principale de la présence de ces pièces. Les imitations, bretonnes ou autres, se rencontrent partout avec les monnaies royales, sans qu'il soit nécessaire de supposer d'éventuelles "relations économiques", ou, plus simplement, le passage d'hommes d'armes revenant des guerres de Bretagne, pour expliquer leur présence, dans le château de Verdun à Saint-Guilhem-le-Désert, comme dans la maison forte de Dracy (Côte-d'Or) dès les années 1350[37], à la Ferté-Imbaut comme dans tout le Languedoc. Il n'y en a aucune à Rougiers ou à Montségur, mais F. Dieulafait signale leur présence à Toulouse (2 ex. dans les fouilles de Saint-Pierre-des-Cuisines)[38], 1 ex. à Orgueil (Lot), 2 ex. à Rocamadour (Lot), dans un contexte XIVe s., 1ex. à Tarbes (dans des tombes)...[39].

D'autres voies de diffusion sont également propres aux imitations et monnaies noires et leur présence peut résulter du jeu de trafics purement monétaires. A partir du XIVe s. fonctionnent ainsi à la périphérie du royaume, sur les vallées de la Meuse et du Rhône en particulier des ateliers spécialisés dans la fabrication d'imitations cuivreuses. Dès 1330, deux marchands de Carcassonne allaient acheter à Orange des oboles, "100 et plus pour un gros tournois d'argent", et revenaient directement à Carcassonne les écouler[40]. La pièce de Valentinois participe bien de ce genre de circulation (et de trafic ?) car bien des exemplaires de piécettes d'Orange ont été trouvés dans la région (dont une obole de Valentinois à la tête de trois quarts près de Montagnac). La région souffrait en effet d'un manque chronique de petite monnaie et s'adressait aux fournisseurs les plus proches sauf à recourir à bien des expédients et des substituts. N'est-ce pas à Narbonne que le roi autorise en 1343 la circulation de pièces coupées pour la valeur d'une obole ? Que doit-on d'autre part penser du rôle des plombs et méreaux en la matière ? ...Les petites monnaies noires relèvent donc de circuits d'approvisionnement bien particuliers et l'interprétation des origines des fabrications retrouvées à Saint-Guilhem-le-Désert se doit d'en tenir compte.

Il est symptomatique cependant (en dehors du cas des monnaies bretonnes) que ces trafics de monnaie noire du XIVe s. soient orientés vers la vallée du Rhône car c'est également à cette zone que renvoient la plupart des monnaies du XIIIe s. retrouvées à Saint-Guilhem-le-Désert.

Au XIIIe siècle

Dans cette région si proche de Montpellier, on attendrait une nette prépondérance des deniers de Melgueil qui régnaient sans partage sur la plaine du Bas Languedoc. Or, avec deux pièces, ceux-ci ne constituent pas une dominante bien caractérisée pour le site. Les pièces du Puy sont aussi abondantes. Celles-ci se rencontrent peu dans la plaine[41]. Leur présence est davantage attestée dès que l'on entre dans les zones de montagne cévenoles en suivant la voie Regordane, mais leur diffusion est bien plus importante encore dans la vallée du Rhône, y compris sur la rive provençale. Ce sont également les trésors de la vallée du Rhône qui contiennent des deniers *bernardins* accrochés à des groupes plus abondants de deniers *raimondins*. Le trésor de Rochegude, dès la fin du XIIe s., montre une réunion des

différents types retrouvés à Saint-Guilhem-le-Désert brassés dans la circulation monétaire de la vallée du Rhône où ces mêmes espèces continuent à circuler dans la première moitié du XIIIe s. Ainsi, surtout si l'on tient compte des pièces plus tardives de Provence et de Valentinois, les trouvailles de Saint-Guilhem-le-Désert présentent un profil relativement "provençal", plus proche de celui de Rougiers que de celui de Montségur. Il faut cependant se contenter de relever cette particularité sans pouvoir avancer d'explication sur l'occupation du château. A Vailhan, les pièces provençales (3 ex.) et même italiennes (3 ex.) sont également nombreuses, mais elles sont contrebalancées par les émissions de la maison de Barcelone (4 ex.), totalement absentes à Saint-Guilhem-le-Désert.

L'examen des mentions monétaires relevées par M. Castaing Sicard[42] permet de faire des observations similaires puisque, par exemple, les mentions de *raimondins* ne dépassent guère la région de Nîmes vers l'ouest. Ce serait dans la région d'Alès que l'on pourrait rencontrer à la fois des mentions de monnaies bernardine, raimondine, pougeoise ou melgorienne. A Saint-Guilhem-le-Désert, on ne voit guère citer d'autres deniers que les melgoriens, mais il semblerait que l'on se situe aussi, au vu de ces modestes trouvailles, dans cette petite zone monétaire, caractérisée, pourrait-on dire, par l'influence de la famille d'Anduze. Le monnayage d'Anduze y est bien présent ; mais il ne dépasse pas le niveau très modeste qui est le sien ; il est surtout lié, comme dans les trésors, aux monnaies du Marquisat de Provence et à celles du Puy qui viennent un peu contrebalancer l'influence des deniers de Melgueil.

c) La répartition par dénominations.

Dernier point à relever, mais c'est une banalité pour les monnaies de fouilles, les pièces retrouvées sont de petites dénominations. Il est tout de même assez remarquable que l'on ait exclusivement des oboles dans cette première phase de circulation du XIIIe s. Les deniers du Puy étaient eux-mêmes des pièces divisionnaires par rapport aux autres deniers. Quant aux deniers de la fin du XIIIe s. et du XIVe s. qui figurent sur le site, ils appartiennent également à cette catégorie des deniers très noirs et des imitations. La nature du site, château, église, habitat, n'y change donc pas grand-chose. Le seul élément qui puisse paraître caractéristique du château, si l'on s'appuie sur le parallèle de Montségur, c'est la présence de nombreux plombs et méreaux - qui ne sont pas non plus des pièces de haute valeur. Ces plombs de convention se substituant eux-mêmes temporairement aux plus petites pièces en périodes de pénuries du véritable numéraire semblent bien être caractéristiques de la pénurie monétaire locale qui ne se prolonge pas au-delà de la fin du XIIIe s..

D. Les verres - D. Foy.

Les quelques verres du château de Verdun ont perdu leurs qualités essentielles : leur coloration et, surtout, leur transparence. Cet aspect pourrait signifier qu'ils sont de composition potassique comme tous les verres médiévaux antérieurs à la seconde moitié du XIIe s. trouvés en France méditerranéenne.

Le profil des trois pieds retrouvés s'apparente aux verreries découvertes dans les contextes les plus anciens du *castrum* de Rougiers ou dans les tombes de Châteauneuf-de-Gadagne ou de Notre-Dame de Digne ou encore dans les fouilles de l'atelier de potiers de Sainte Barbe à Marseille[43]. Nous les attribuerions au XIIe ou à la première moitié du XIIIe s..

2. ETUDE PRÉALABLE DE L'ARCHITECTURE ET ESSAI DE RESTITUTION DES PHASES DE CONSTRUCTION - S. Bonnaud.

Situé sur une arête rocheuse à 244 m d'altitude, le château de Verdun domine la vallée encaissée du Verdus, au fond de laquelle se trouvent le village et l'abbaye de Saint-Guilhem-le-désert (**fig. 5**). De là, on y monte par un vieux chemin caladé en lacets, qui passe à quelques centaines de mètres du château et qui bifurque vers le nord, en direction de la vallée de la Buège. À cet endroit, on accède au château par un diverticule qui longe le versant est de la crête. On peut y observer le parcours sinueux du fleuve l'Hérault qui vient de Ganges. Au sud, il débouche sur la vallée de l'Hérault par un passage étroit ouvrant l'horizon en direction du château d'Aumelas. Au nord-ouest, on peut voir le chemin des Fenestrettes qui surplombe le Verdus, confluent de l'Hérault. Dans son prolongement, le mont Saint Baudile, point culminant de la région, dresse son sommet à 848 m d'altitude.

Le château fait moins de 200 m² de surface (**fig. 6**) et a été aménagé sur le point le plus haut de la crête, en bordure de falaise. À l'Est et au Nord, il est actuellement bordé par quatre terrasses d'une surface équivalente. Livré à tout vent aux nombreux assauts touristiques et climatiques, ce château n'a jamais fait l'objet d'une quelconque restauration et n'est même pas classé Monument Historique bien qu'il soit étroitement lié aux événements historiques du village et de son abbaye. Face au danger omniprésent d'une dégradation rapide du château, une étude préliminaire a été effectuée au travers de l'analyse de sa façade Est qui est de loin, la mieux conservée. Compte tenu des problèmes d'accessibilité et du manque de moyens, un procédé de restitution photogramétrique (**fig. 7**) a été nécessaire pour obtenir le plan de son élévation.

La tour rectangulaire (4,30 m x 6,10 m) est installée sur une proéminence rocheuse qui correspond au point naturel le plus haut du site. À cause du temps… et des assauts de la foudre, il ne subsiste actuellement que sa base, à l'exception de la face Est qui a conservé une petite partie de son élévation. Les trois autres côtés retiennent encore la terre autrefois accumulée au centre et forment une petite terrasse qui surplombe de 3,50 m la cour intérieure. Mis à part le mur Nord, les autres murs font environ 1 m d'épaisseur et sont faits de moellons

fig. 5 : Plan de situation, 1998 (© S. Bonnaud).

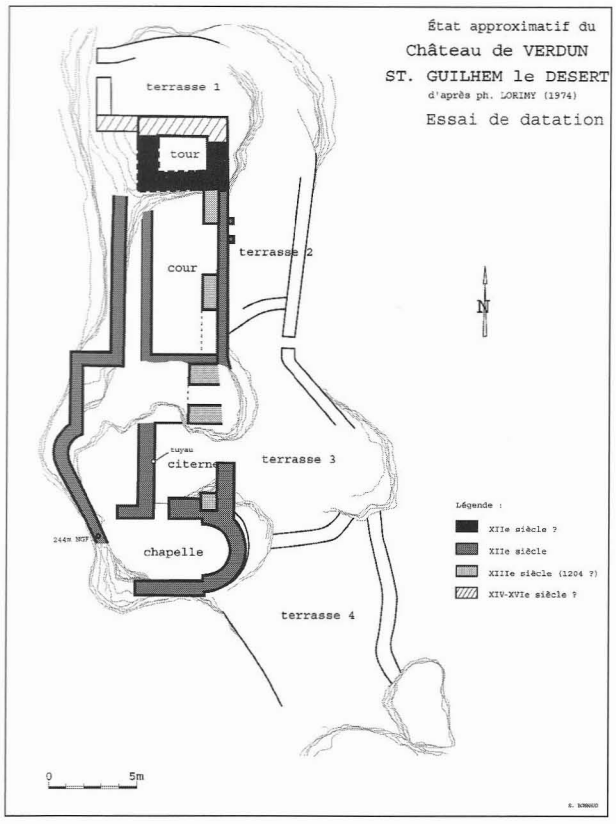

fig. 6 : Plan de phasage du château, 1974-1978 (© Ph. Lorimy, S. Bonnaud).

irréguliers assisés en dolomie. Dans l'angle Sud-Est, ils sont chaînés en besace avec des parpaings rectangulaires en travertin. Le mur crénelé est postérieur à la tour car il vient s'appuyer contre son chaînage d'angle. Le parement intérieur du mur est de la tour, laisse apparaître des traces d'arrachement du mur sud sur seulement 45 cm d'épaisseur (**Fig. 8**) alors qu'il est beaucoup plus large à la base (1 m). Étant donné l'écart important, l'hypothèse la plus vraisemblable serait qu'elles aient été laissées par un encadrement de porte en pierre qui se trouvait juste dans l'angle. Ce changement d'épaisseur délimiterait alors la fondation de son élévation. En effet, il intervient au niveau des trous d'encastrement du mur crénelé qui semble trahir autrefois, l'existence du premier niveau de sol de la tour, dans son prolongement. Le mur Nord, d'1,25 m d'épaisseur, se distingue des trois autres par son parement extérieur en moyen appareil dont il ne reste que sept assises de fondation. Il est constitué de blocs irréguliers en dolomie pouvant atteindre 80 cm de longueur et masque un blocage interne, noyé dans un mortier riche. Sur la face Est de la tour, il forme un retour d'1,50 m et s'oppose à un appareillage plus petit, avec un mortier pauvre. D'après la limite qui est matérialisée par cette différence de mortier, le mur Nord serait une reprise de maçonnerie de la tour.

Au début du XX^{e}s. (**Fig. 9**), il s'élevait encore sur environ 5,80 m de hauteur au-delà de sa fondation et comprenait au moins deux niveaux dont un rez-de-chaussée, d'une hauteur estimée à 2,65 m. L'existence d'un 3e niveau est tout à fait envisageable, car il est probable que cette tour comportait à son sommet, un crénelage pour se protéger durant la surveillance. Bien que le mur Nord ne soit pas d'origine et qu'aucun départ de voûte n'était perceptible dans son élévation, il est possible d'envisager qu'une voûte coiffât à l'origine, le sommet de la tour. En effet, outre le fait de l'abondance de pierres sur place, elle constituait une protection efficace contre le feu par l'absence de charpente ainsi que l'eau une fois couverte et ne nécessitait pas d'entretien particulier. Dans le mur Nord, le second niveau était soutenu par sept poutres dont l'entre axe moyen faisait environ 68 cm. Durant sa reconstruction, le parapet sud (**fig. 11**) de la terrasse n°1 avait été réalisé en même temps et son niveau supérieur concordait avec le niveau du rez-de-chaussée (**fig. 10**), avant d'avoir été rehaussé de quelques mètres. Même si aucune trace d'un précédent mur Nord n'a été perçue, il est fort possible que la tour était à l'origine carrée, en empiétant sur la terrasse n° 1. En effet, son plan actuel permet seulement d'obtenir des pièces allongées, de faible superficie (2,05 m x 4 m) entraînant une disproportion entre la hauteur présumée (3 m de fondation plus 0,80 m supplémentaire si on décale le mur nord de 1,70 m plus 5,80 m d'élévation et 2 m de crénelage : total 11,60 m) et la petite largeur (**fig. 12**).

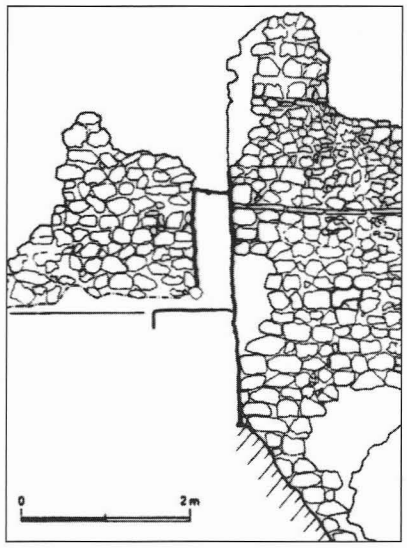

fig. 8 : Détail de la porte de la Tour (© S. Bonnaud).

Par contre, en décalant le mur Nord de sorte d'obtenir un plan carré de six mètres de côté, on parvient à un rapport qui est très proche d'un sur deux entre la base et la hauteur présumée. Cela implique que la terrasse n° 1 n'aurait pu exister sans une réduction de la tour, compte tenu de la faible surface. Les deux premiers niveaux de la tour ont probablement dû servir de cantonnement et de salle de rangement pour les gardes alors que le dernier niveau était destiné à la surveillance. La tour était alors accessible par l'unique porte qui se situait dans l'angle, à environ 4 m de hauteur par rapport au niveau du sol de la cour. Après l'édification du rempart, la salle de garde ne semble pas s'être déplacée ailleurs dans l'enceinte du château, car aucun endroit ne semblait

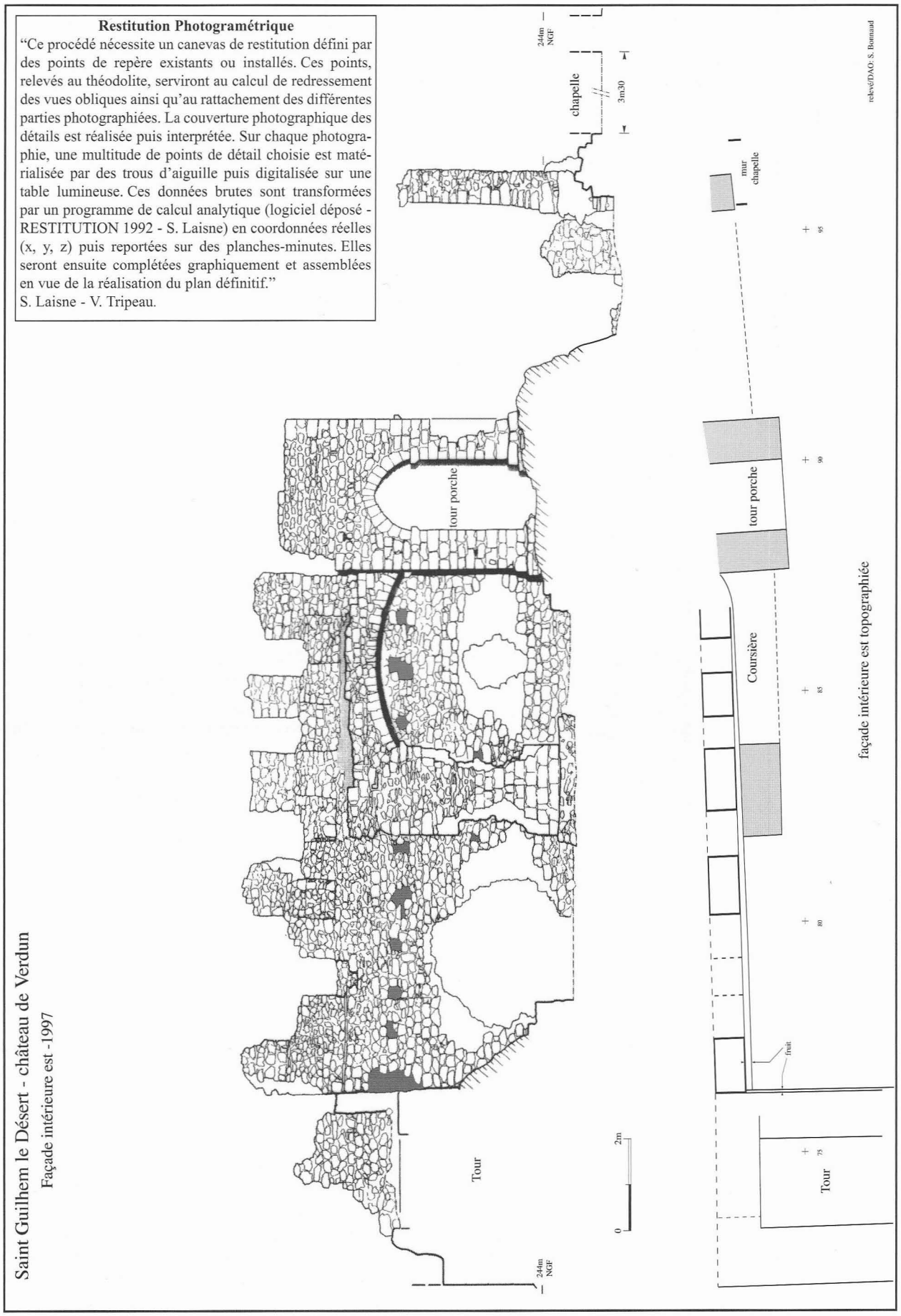

fig. 7 : Façade intérieure Est du château, 1997 (© S. Bonnaud).

être viable dans l'enceinte du château, à l'exception de la chapelle.

Malgré sa faible épaisseur (0,60 m), le mur crénelé est remarquablement conservé sur plus de 10 m de longueur et s'interrompt brutalement alors qu'il amorce une courbe au niveau de la tour porche (**fig. 13**). L'appareillage est sensiblement le même que celui de la tour et comporte un léger fruit sur sa face intérieure. Compte tenu de leur ressemblance, il est tout à fait possible que le rempart ait été réalisé peu après l'achèvement de la tour. Il prend naissance sur le rocher en s'adaptant aux irrégularités du sol et sert aussi de mur de soutènement pour retenir les remblais de la cour

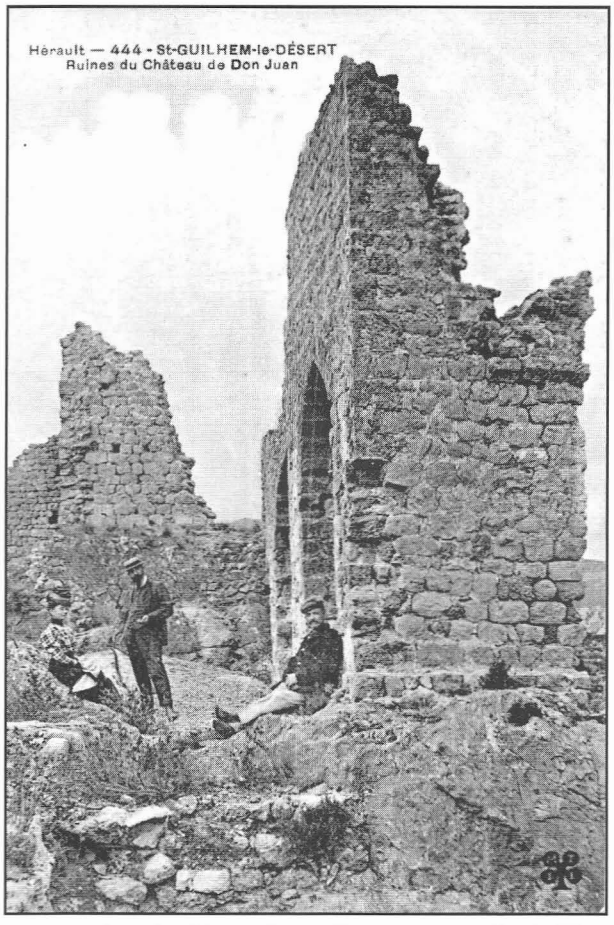

fig. 9 : Ruines du château de Don Juan, carte postale du début du XXe s. (© J.-Cl. Richard).

intérieure qui fait 3,60 m par 8,50 m. Le mur Sud de cette cour, semble avoir été bâti en même temps, car les assi-ses s'engagent dans le mur crénelé. Son mur Ouest qui est le mieux conservé nous permet de restituer une hauteur d'élévation d'au moins 43cm au-dessus de la fondation du pilier de la coursière. Dans la courtine, deux états du système défensif se distinguent nettement. À gauche, un trou béant s'ouvre largement sur le dehors et désignerait l'emplacement originel de la porte du château. En effet, une bretèche (**fig. 14**) dont il ne reste que les corbeaux jumeaux, était située juste au-dessus de l'entrée, pour pouvoir la défendre. Elle était peut-être en bois, car aucune accroche de maçonnerie n'est perceptible sur la face extérieure du rempart. La porte était probablement en plein cintre (voir *Les voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, Paris, 1835, de J. Taylor, Ch. Nodier et A. de Cailleux) et de dimensions mo-destes, d'après la taille du trou. À droite, une brèche plus petite pourrait correspondre à une archère dépourvue de son embrasure en pierre. À mi-hauteur, une série de neuf trous d'encastrement informe servait probablement à maintenir le plancher en bois du premier chemin de ronde et fonctionnait avec le crénelage le plus ancien qui constituait ainsi une protection d'environ 2,20 m de hauteur. Les merlons ont sensiblement la même largeur que les créneaux avec le même type d'appareil pour les angles que pour l'élévation. Toutefois, le premier merlon est plus allongé et un peu plus haut que les autres. Il s'appuie sur un lit de dalles en grès du Trias (lodévois) de 4 cm d'épaisseur à partir desquelles il forme un retrait de 10 cm par rapport au parement intérieur du mur. À l'origine cet endroit était peut-être dépourvu de merlons et servait alors de parapet qui était protégé par cette couverture de dalles. Il aurait été placé postérieurement afin de mieux couvrir l'angle où se trouvait probablement l'unique accès à la tour. De part et d'autre du pilier de la nouvelle coursière, deux trous d'encastrement de petite taille sont visibles dans le mur crénelé et correspondraient plutôt à des trous de boulin. En effet, leurs positions constituent un niveau intermédiaire idéal (1,80 m à 1,85 m maximum) entre le sol et l'ancien chemin de ronde en bois. Dans le second état, les anciens créneaux sont comblés avec des moellons irréguliers en dolomie, puis surmontés par de nouveaux merlons qui sont principalement faits de parpaings inégaux en travertin. Ils ne semblent pas suivre de règle précise tant dans leur espacement que dans leur largeur et restituent à peu de chose près la même hauteur de protection que l'état précédent. Répartis différemment, ils tiennent compte de la bretèche qui occupait auparavant la place d'un créneau et qui occupe dorénavant la place du second merlon dont le comblement partiel rattrape le niveau de la coursière. Ainsi dans les deux phases de la courtine, 6 merlons se superposent et sont placés à chaque fois contre les tours pour en protéger l'accès. Si on tient compte de cette observation, ils pourraient trahir l'existence d'une construction plus ancienne (tour primitive en bois ?) à l'emplacement de la tour porche, d'après la concordance des deux merlons juxtaposés contre la tour porche.

De la coursière plaquée contre le mur crénelé, il ne subsiste qu'un arc segmentaire qui prend naissance sur le côté de la tour porche et vient s'appuyer sur un gros pilier de 2 m par 0,85 m. Celui-ci repose sur un massif de maçonnerie plus large dont la partie supérieure semble déterminer le niveau de sol de la cour intérieure (**fig.15**), au moment de sa réalisation. Cependant, il n'est pas certain que ce niveau de chaux corresponde au niveau de sol du premier état du mur crénelé. Le parement extérieur de la partie basse du pilier, est entièrement réalisé avec des parpaings du même genre, alors qu'au-dessus, on trouve un mélange hétérogène d'éléments en dolomie et de

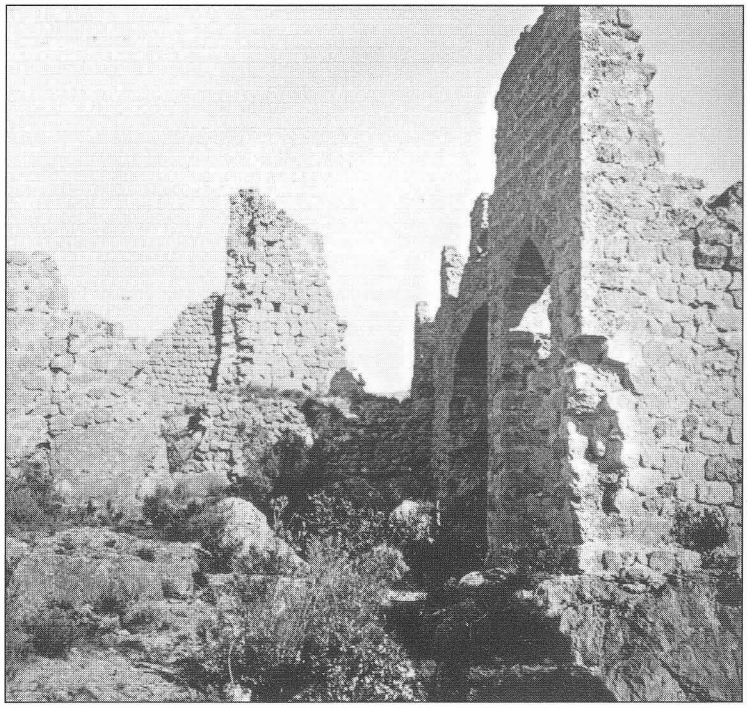

fig. 10 : Le château vu du Sud vers le Nord, au début du XXe s. (© J.-Cl. Richard).

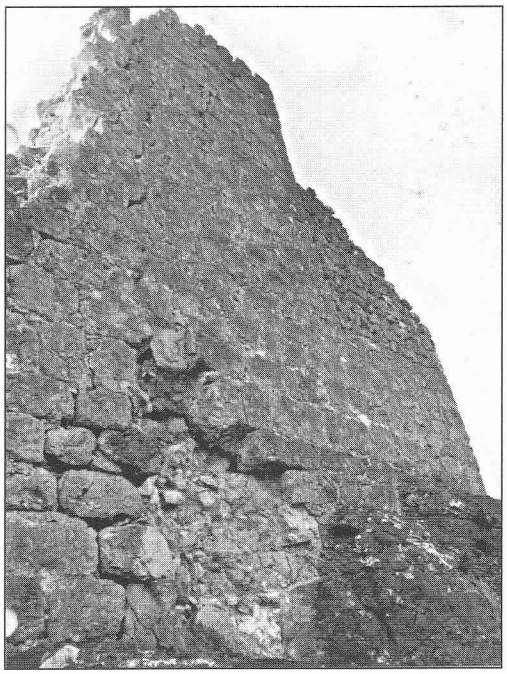

fig. 11 : Face Nord du parapet sud de la terrasse n° 1, 1974 (© J.-Cl. Richard).

fig. 12 : Vue de la Tour depuis le Sud, 1974 (© J.-Cl. Richard).

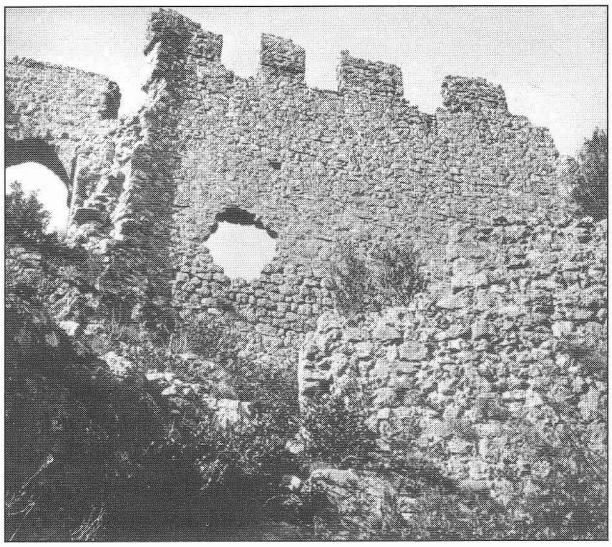

fig. 13 : Le mur crénelé Est vu depuis l'extérieur, 1974 (© J.-Cl. Richard).

fig. 14 : Bretèche sur la façade orientale, 1974 (© J.-Cl. Richard).

blocs en travertin. Sur son côté gauche, un bout d'imposte chanfreinée ainsi que le négatif d'un claveau d'arc, témoignent de l'existence dans le passé, d'un second arc au-dessus de l'ancienne porte du château. Il reposait sur un pilier qui prenait appui sur le contrefort rocheux, en contrebas de la tour. Les quelques assises qui restent, permettent de constater que ce pilier avait la même largeur que son voisin (2 m) et que les deux arcs correspondants avaient une portée presque équivalente (3,60 m et 3,70 m).

Directement fondée sur le roc, la tour porche constituait l'accès principal du château, après la surélévation du rempart. Sa réalisation a nécessité la destruction d'un pan du mur crénelé équivalent à l'ouverture projetée pour que l'encadrement de la nouvelle porte puisse être exécuté en continuité avec son passage. S'interrompant précisément à cet endroit, le mur crénelé ne permet plus aujourd'hui de fournir des renseignements sur l'aspect extérieur de cette porte Par chance, son passage couvert de 2 m de profondeur en berceau brisé nous est parvenu presque intact avec, à la naissance de la voûte, des impostes chanfreinées similaires à celles qui se trouvent sous l'arc segmentaire de la coursière. L'absence de trous situés normalement de chaque côté de l'entrée servant à condamner une porte à l'aide d'une traverse en bois, privilégierait plutôt l'hypothèse d'une herse comme système de fermeture. Le niveau supérieur de la tour porche dont il ne reste qu'une partie du flanc Ouest, possédait des murs d'environ 50 cm. Il devait servir de passage couvert pour la coursière et de poste de garde pour cette nouvelle porte principale dont le niveau de sol semble être plus bas que celui de la coursière. Il ne comportait probablement pas d'autre niveau étant donné sa faible emprise au sol, bien que les murs le permettaient. Tous les angles sont réalisés en travertin avec des parpaings en besace ou bien sous forme de claveaux pour les arcs. La tour porche forme un ensemble homogène avec l'arc segmentaire par la présence dans la maçonnerie, de fragments de tuile qui n'apparaissent nulle part ailleurs, exceptés dans cette pile qui se dresse seule, à droite de la tour porche. Il se dégage l'impression d'un travail plus abouti notamment pour la tour porche qui comporte des assises horizontales et des moellons plus calibrés Au niveau de son premier tiers, une reprise de maçonnerie serait perceptible et indiquerait qu'il y aurait peut-être deux phases de construction. La partie basse qui est légèrement inclinée est composée de moellons allongés plus ou moins épais alors qu'en partie supérieure on retrouve un appareillage semblable à celui de la coursière (parpaings en travertin pour les angles et fragments de tuile dans le mortier). Les deux impostes chanfreinées, visibles à son sommet et sur le côté droit de la tour porche, indiquent qu'il y avait autrefois un troisième arc du même genre dont la portée était plus importante (4,60 m). Par rapport à la tour porche, il s'orientait de façon légèrement différente, à cause de la courbure que formait le mur crénelé et prenait appui sur cette pile plus mince qui venait contre le rempart et le mur de la chapelle. Il permettait probablement de relier la tour porche avec la chapelle pour que le chemin de ronde puisse se prolonger au-dessus. Cette chapelle semble avoir joué le rôle symbolique du quatrième arc pour que la tour porche soit placée au centre de la nouvelle coursière. Ainsi, la nouvelle porte du château prenait tout son sens grâce à sa position centrale dans le rempart et à ses proportions car elle permettait aisément à un cavalier de pouvoir accéder à la cour intérieure sans descendre de sa monture ; ce qui n'était probablement pas le cas auparavant.

fig. 15 : Massif de maçonnerie sous le sol de la cour intérieure, 1974 (© J.-Cl. Richard).

Sous le niveau de sol, entre la chapelle et la tour porche, une pièce rectangulaire d'environ 3,50 m par 3 m a été en partie aménagée dans le rocher. À l'Est, elle est fermée par un mur qui serait le prolongement du mur d'enceinte, d'après la position que le pilier de la coursière occupe juste au-dessus. Actuellement comblée, elle possédait une voûte cintrée qui prenait appui sur les murs Est et Ouest, avec une flèche à peu près équivalente (env. 55 cm) à celle des arcs de la coursière. En restituant l'épaisseur de la voûte, son niveau supérieur était le même que celui de

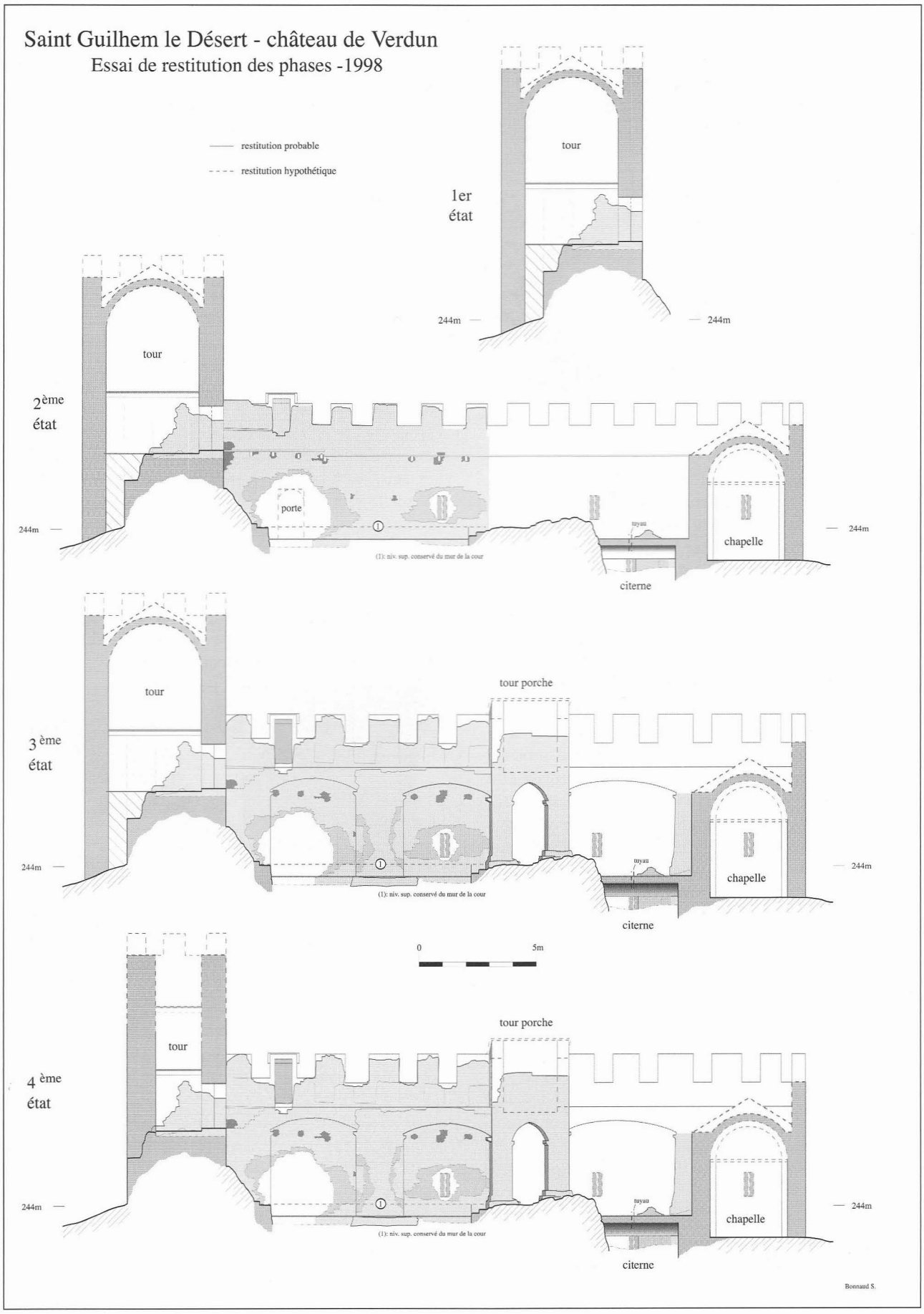

fig. 17 : Essai de restitution des phases (© S. Bonnaud).

la cour. Un fragment de tuyau d'écoulement qui est pris verticalement dans la maçonnerie du mur ouest permet d'avancer l'hypothèse d'une citerne. Cependant, la réserve d'eau ne pouvait atteindre le niveau de la voûte car l'épaisseur de ce mur de 1,05 m servant de fondation au mur crénelé (0,60 m), n'aurait pas suffi à supporter la poussée d'un tel volume d'eau, en plus de celle de la voûte. De plus, la partie restante du mur aurait conservé la trace d'une fenêtre étroite qui se situait en haut de la pièce (**fig. 16**). Par conséquent, s'il s'agissait bien d'une citerne, elle constituait tout au plus une réserve de quelques centaines de litres et était alimentée par les eaux de pluie venant des toitures voisines, grâce à un système de canalisation. L'accès à la citerne se faisait apparemment par la nef dont le niveau de sol était plus bas que celui de la cour. Néanmoins, il n'était pas suffisant en hauteur pour permettre à un homme de passer normalement sauf si la voûte de l'escalier débordait au-dessus, dans la cour. Il semblerait donc que cet accès n'était en fait qu'un passage de dépannage et que l'eau était retirée à l'aide d'un seau et d'une corde par une ouverture située dans la voûte. Afin de la protéger et d'après la position du tuyau d'écoulement, il est possible qu'un local fermé fût bâti juste au-dessus de la citerne dès l'édification du rempart, tout au moins un petit appentis en bois ayant pu servir aussi pour les chevaux.

La chapelle dont il ne reste que la fondation, reposait sur un socle rocheux qui a été aménagé pour obtenir une nef d'environ 3,30 m de large sur 5,75 m de long. Bâti dans la continuité du mur crénelé, le chevet de 2,80 m par 1,70 m, possède un mur de fondation en abside de plus de 1,50 m de hauteur qui est marqué par un ressaut d'environ 5 cm dans l'axe de la chapelle. Cependant, son plan aurait été décalé vers le sud de sorte que le ressaut devienne inexistant, en formant au nord un ressaut d'environ 40 cm. Les murs de la nef faisaient à peu près 80 cm d'épaisseur et supportaient probablement une voûte en berceau qui était protégée par une couverture en tuile ou en lauze. Bien qu'il ne subsiste plus rien de la face sud du rempart, on peut logiquement supposer que le chemin de ronde se poursuivait au-dessus du mur sud de la nef sans toutefois pouvoir préciser la relation avec le mur ouest (**fig. 17**).

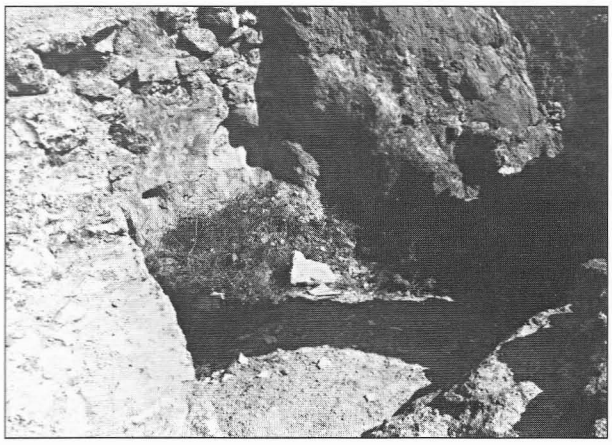

fig. 16 : Citerne, 1974 (© J.-Cl. Richard).

Jusqu'à présent, aucun fait archéologique n'a permis de démontrer l'existence d'une fortification du haut moyen âge à l'emplacement même du château de Verdun, même si un diplôme daté du 28 décembre 807 fait mention d'un "*Castrum Virduni*". Étant donné qu'il n'est plus mentionné avant le XIIe s., il est fort possible qu'il ait été confondu avec un site plus ancien, situé a proximité. En effet, le château de Verdun ne serait pas un site isolé, mais semble avoir fait partie d'un important système défensif déployé autour du village et de son abbaye, d'après les nombreux témoignages de fortification qui subsistent. Il est donc tout à fait juste de penser que ces mentions du XIIe ne le concernent peut-être pas directement considérant tout de même qu'elles pourraient être le reflet de certaines de ses transformations. Dans la mesure où le terme de "*Castrum Virduni*" aurait été employé pour citer les fortifications du village, il serait semble-t-il plus judicieux de rapprocher son origine des rives du Verdus, notamment aux vues des fondements obscurs du monastère de Gellone[44], avant 804. Cette hypothèse pourrait être étayée par quelques observations cadastrales. En effet, le Verdus forme un léger méandre autour de l'Abbaye comme si on avait modifié son cours pour accroître la surface d'implantation. Cette configuration rendrait alors possible l'établissement d'un *castrum* avec pour *cardo decumanus*, la rue Droite prolongée par la descente du Portal qui ne peuvent être jointes qu'en faisant abstraction de l'Abbaye. Cela pourrait supposer qu'une place forte du haut Moyen-Âge existait déjà quand le monastère de Gellone a été fondé.

Pour en revenir à notre château, une tour isolée d'environ 12 m de hauteur en serait probablement à l'origine sans pour autant apporter de précisions sur sa datation et sur la place qu'elle occupait véritablement dans le système défensif du village. En effet, une autre tour solitaire (le Cabinet du Géant) située juste en contrebas de la falaise, semble lui concéder une place plus enviable que la sienne. De cet endroit, le champ de vision semble se limiter à la vallée du Verdus, mais débouche précisément par le cours encaissé de l'Hérault sur le Pioch Courbi, tout près de Gignac. Par contre, l'implantation d'une tour au sommet de la falaise permettait d'améliorer considérablement la surveillance, ceci en restant toujours à la vue des habitants du village. Elle couvrait en plus, tout le front nord et est notamment des points culminants majeurs proches comme le Mont St. Baudille (848 m) ou encore le roc de la Vigne (709 m) qui constituerait un relais de communication idéal avec la vallée de la Buège. De sa position, il est intéressant de constater qu'en plus du Pioch Courbi, on peut distinguer l'église Notre-Dame près de Gignac sans que l'on puisse voir le village. Ces rapides observations tendent à montrer l'intérêt stratégique majeur de cette tour qu'il fallait renforcer et rendre autonome tant sur le plan religieux qu'au niveau des besoins en eau potable, pour pallier d'éventuels sièges. Le matériel archéologique recueilli dans les remblais de la cour intérieure révèlerait que le

rempart n'est pas antérieur au XIIe. D'après l'étude numismatique, il serait peut-être même du XIIIe et coïnciderait alors avec la charte de 1204 qui fait référence au château de Verdun concernant des travaux de fortification. Le style architectural employé dans la coursière et la tour porche indique que la surélévation du rempart serait intervenue au XIII-XIVe s. sans que l'on puisse pour autant resserrer sa datation. L'absence de mobilier archéologique au-delà du XIVe s. semble annoncer un événement majeur dans l'existence du château qui pourrait se traduire par un arrêt de son occupation. Le seul fait marquant que l'on pourrait rapprocher concernerait la destruction du mur nord de la tour mais dans ces circonstances, on peut s'interroger sur la raison de sa recons-truction et le manque de matériel archéologique après le XIVe s. Des zones d'ombre demeurent sur la datation de ses différents états et pourraient être levées par une petite fouille complémentaire du château. À ce stade de l'analyse, il devient indispensable d'engager une étude de bâti du village et de ses fortifications afin d'en savoir plus sur le développement de Saint Guilhem le Désert et de pouvoir mettre en évidence le rôle que le château de Verdun occupait dans le système défensif, tout au long de son évolution.

CONCLUSIONS

Les recherches archéologiques conduites en 1974-1975 et les essais de restitution architecturale de 1998-2005 apportent leur concours à l'étude du château de Verdun qui reste mieux connu pour la période médiévale que pour les siècles antérieurs. Il serait important de savoir si, antérieurement à la date traditionnelle de la fondation du monastère de Gellone en 804, il existait là (et depuis quand ?) un ouvrage fortifié et quel était son rôle, son importance et sa situation juridique. Si, pour le plein Moyen Âge, ce château restait lié aux familles nobles qui assuraient une protection de l'abbaye - dont les abbés appartenaient, la plupart du temps, à ces mêmes familles - les XIVe-XVIe s. ont vu nécessairement des évolutions liées non seulement aux questions juridiques mais aussi aux systèmes de défense. Par exemple, au moment des guerres de Religion, le château de Verdun ne joue plus aucun rôle et la défense du site est limitée au "Fort Saint Laurent" et à l'abbaye elle-même.

Le château de Verdun devenait alors, en sa hauteur dominante, symbole médiéval et, à l'époque moderne et contemporaine, un "acteur" de la légende dans une ruine "romantique" vouée, peu à peu, à une lente et inexorable disparition…

Notes

(1) Voir *Les villageois face à la guerre (XIVe-XVIIIe s.)*, Toulouse, 2002 (= Actes des 22èmes Journées Internationales d'Histoire de l'abbaye de Flaran, 2000) et M. Bourin-Derruau, D. Le Blévec, Cl. Raynaud et L. Schneider, Le littoral languedocien au Moyen-Âge, *Castrum 7, zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen-Âge : défense, peuplement, mise en valeur*, Rome-Madrid, 2001, p. 345-423 avec une importante bibliographie.

(2) P. Tisset, *L'abbaye de Gellone au diocèse de Lodève, des origines au XIIIe s.*, Paris, 1933 et réimpression avec ajout des plans mauristes de 1656 et présentation de J. Latscha et J.-Cl. Richard en 1992.

(3) Sous le nom de Verdun : F.R. Hamlin, J.-Cl. Richard et P. David, Paysages de Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault) : les noms de lieux témoins de l'histoire et des traditions, *Cahiers d'Arts et Traditions Rurales*, 8-9, 1995-1996, p. 170-248, ici p. 211, n° 242 et p. 184, n° 104.

(4) *Cartulaire de Gellone*, édition P. Alaus, L. Cassan et E. Meynial, Montpellier, 1898, fol.. 215 r°, charte 586, datée de décembre 1204 : Benedictus Bolgier reconnaît avoir reçu 1500 sous de Melgueil, *pros expensas meas in castro de Verduno feceram*.

(5) Léon Cassan (1865-1905), fut curé de Saint-Guilhem-le-Désert de 1895 à 1905 et était archiviste du diocèse. C'est lui qui assura l'édition du Cartulaire en 1898.

(6) Elles portent un titre général de *Mélanges d'Histoire Locale* : 5 ont été publiées entre 1901 et 1907, et concernent les communes de Puéchabon (*Saint-Silvestre-de-Montcalmès ou de Brousse*), Saint-Guilhem-le-Désert (*Notre-Dame-de-Lieu-Plaissant, L'administration communale aux XIVe et XVe s.…* ; un *Guide des Touristes* fut édité, hors de cette collection en 1897), Lagamas (*Notre-Dame-de-la-Garrigue*) et Montpellier (*La Confrérie de la Sainte-Vraie-Croix*). Elles ont été réimprimées en 1993-1994 et 2001 pour une diffusion locale.

(7) Ces dossiers sont conservés à la Société Archéologique de Montpellier que nous remercions d'avoir bien voulu nous en permettre l'accès. Le fonds est très difficilement exploitable et ne dispose pas d'un inventaire pièce à pièce, ce qui représenterait un travail considérable.

(8) Lettre de M. A. Gally, conservateur régional des Bâtiments de France, du 12 septembre 1974. Un devis de travaux de première urgence pour un total de 21.000 francs a été présenté, le 25 mars 1974, par l'entreprise Sandonato mais n'a eu aucune suite.

(9) En juillet 1974, juillet 1975, juillet 1976, juillet 1977 par un vacancier, sur l'espace dénommé Cour, qui nous a remis le produit de ces "fouilles" et, en particulier, les monnaies.

(10) Les parcelles AB 19 [= terrasse 2 et 3] et 21 [= cour], acquises durant la première guerre mondiale, le 7 janvier 1916, par J. d'Espie de la Hire ont été données à la Commune de Saint-Guilhem-le-Désert en 2004, les parcelles AB 20 [=terrasse 1 et tour] et 22 [=Espace intermédiaire et chapelle] sont toujours propriété privée.

(11) *In causa domni Caroli*. Cité par P. Tisset, *L'abbaye de Gellone au diocèse de Lodève des origines au XIIIe s.*, Paris, 1933, p. 131.

(12) Les mentions de ce lieu dans les documents anciens de l'abbaye peuvent correspondre à des interpolations médiévales, ils ne suffisent pas, à eux seuls, à attester la réalité, au IXe s., d'un ouvrage fortifié.

(13) P. Tisset, *op. cit.*, n. 10, p. 134.

(14) P. Tisset, *op. cit.*, n. 96, p. 199.

(15) Les sondages de 1974 et de 1975 ont réuni des bénévoles : Th. Camplo, Chr. Borrel, J.-M. et M.-G. Courteaud, J. Fourcadié, M. Ornay, Th. Goethals, Th. Fernandez, X. Bouchet que nous tenons à remercier.

(16) Tous ces travaux et recherches - autorisés par le Ministère de la Culture - Service Régional de l'Archéologie - n'ont bénéficié d'aucune subvention ! L'ensemble de ce dossier a été établi par des chercheurs bénévoles. Le matériel mis au jour a été déposé le 25 novembre 1995 au Service Régional de l'Archéologie en attendant son retour dans les réserves du Musée de Saint-Guilhem-le-Désert (plateaux 1 à 8, inventaire G-74-1 à 315 et les monnaies n° 1-18).

(17) Le Centre national de recherches sur les jetons et les méreaux du Moyen Âge, (2, impasse Nungesser et Coli, 78000 Versailles) est à la disposition de tous les chercheurs, à titre gratuit, pour effectuer toutes identifications de ces objets, apporter les éléments en sa possession et l'aide spécialisée à toute étude particulière d'objets et de groupes d'objets de ce type. Des publications, plusieurs fois par an, informent et développent les contacts entre chercheurs spécialisés (cnrjmma.labrot@wanadoo.fr).

(18) J. Labrot, *Le livre des méreils*, n° 17, août 1992, p. 12-13.

(19) G. Savès, J. Fouet et J. Labrot, Les méreaux de plomb de la Garonne, Trouvailles archéologiques du gué du Ramier du Bazacle à Toulouse, *Mémoires de la société archéologique du Midi de la France*, 47, 1987, p. 63-93, n° 480.

(20) J. Labrot, *Une histoire économique et populaire du Moyen Âge, les jetons et les méreaux*, Paris, 1989, p. 25.

(21) M. Crusafont, J. Labrot, X. Moll i Mercadal, *Las plomos medievales de la Peninsula iberica*, Barcelone, 1996.

(22) *Les moulins à blé des communautés de Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, Aniane* (Dates de leurs apparitions relevées dans les pièces d'archives actuellement disponibles par A.T.R.) : 1) Moulins à blé de Saint-Guilhem-le-Désert : sur le ruisseau de Verdus : Le moulin de la fon, appartenant au monastère, certainement le plus ancien, mais attesté seulement en 1568 ou au mieux et indirectement en 1458 ; Le moulin Verravin ou moulin de la Tourille, attestés dès 1260 ; Le moulin de la Tour, attesté dès 1170 (Plancameil) ; Les moulins des Grottes de Brunan, attesté dès 1306. 2) Moulins à blé de Saint-Jean-de-Fos : Les moulins de Clamouse, alimentés par la résurgence du même nom ; attestés en 1077-1099. 3) Moulins à blé d'Aniane : Les moulins Dhérault, appartenant au monastère, attestés dès 1114-1140. Seuls ces derniers moulin bénéficiaient du droit de banalité.

(23) J.-M. Poisson, Les espèces monétaires, dans F. Piponnier, *Le Château d'Essertines (Loire)*, Lyon, 1993, (Documents d'Archéologie en Rhône Alpes, 8), p. 162-164

(24) M. Crusafont, Las monedes Catalanes de Llenguadoc i Provença, *Symposium numismatico de Barcelona I (1979)*, Barcelone, 1979, p. 251-277 et P. Turquat, Sur les deux exemplaires inédits du premier monnayage de Melgueil, *Hommage à Robert Saint-Jean*, Montpellier, 1993 (= Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, 21), p. 377-379.

(25) J. Duplessy, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, 2, vol. 751-1223 et 1223-1385, Paris, 1985 et 1995. Cité désormais : Duplessy (et Duplessy 2 pour le t. 2).

(26) Selon M. Bompaire, Le monnayage des évêques de Lodève au nom de saint Fulcran, *Etudes héraultaises*, 26-27, 1995-1996, p. 15-22.

(27) A. Girard, Pont-Saint-Esprit et le Vivarais à travers le trésor monétaire de Valbonne, *Revue du Vivarais*, 91 (1987), p. 81-88 (Duplessy, n° 347). Une faute de frappe a amené J. Duplessy à écarter la mention des deniers de Louis IX, après 1245 qui figurent bien, en deux exemplaires dans le trésor.

(28) A. Geiser, C. Laignel, Le trésor de Lutry, dans "Les archives du cabinet des médailles. Les recueils Antoine Baron II : les trésors de monnaies médiévales antérieurs aux Guerres de Bourgogne découverts dans le canton de Vaud", Bulletin, *Association des amis du Cabinet des médailles de Lausanne*, 12, 1999, p. 44-53.

(29) B. Doutres, Les monnaies des fouilles de Sainte-Marie de Peyrepertuse et de Saint-Barthélemy - de Jonquerolles à Bélesta (Aude), *La Pallofe*, 34 (1992), p. 3-14.
Sur cette zone de circulation monétaire de la vallée du Rhône, cf. M. Bompaire, Circulation monétaire en Languedoc (du XIe au XIVe s.) : influences régionales et supra régionales, *Circulation monétaire régionale et supra-régionale = Regionaler und überregionaler Geldumlauf, Actes du 3e colloque international du Groupe suisse pour l'étude des trouvailles monétaires (Berne 3-4 mars 2000)*, H.R. Deschka, I Liggi, G. Perret ed., Lausanne, 2002, p. 95-119.

(30) J.-C. Moesgaard, Deux deniers provençaux surfrappés au XIIe s. : la chronologie des raymondins du Marquisat de Provence, *BSFN*, 44, 1989, p. 645-649 ; Surfrappes en Provence au XIIe s. : la guerre monétaire entre le comté et le marquisat, *BSFN*, 49, 1994, p. 874-876 ; Note sur les raymondins du Marquisat de Provence, *BSFN*, 51, 1996, p. 91-92 ; Le titre, la valeur et la chronologie des raimondins du marquisat de Provence (XIIe-XIIIe s.), *BSFN*, 59, juin 2004, p. 180-185.

(31) P. Olivier, Etude numismatique régionale, les monnaies régionales du Puy, *RN*, 1927, p. 170-217 et 1928, p. 83-100.

(32) Deux exemplaires ont néanmoins été recueillis à Montagnac et dans les environs, selon la documentation réunie à la Maison du patrimoine par M. Feugère que je remercie de ces informations.

(33) E. Guibourg, F. Dumas, Trouvaille de Plounévez-Lochrist (1359-1364), *RN*, 1964, p. 177-195. [Duplessy, 2, n° 268].

(34) F. Dumas, Le trésor de La Ferté-Imbaut (Loir-et-Cher), monnaies du XIVe s., *RN*, 1981, p. 107-124.

(35) M. Bompaire, G. Depeyrot, D. Rouquette, Trouvaille de monnaies du XIIIe s. dans la garrigue à Viols-le-Fort (Hérault), *BSFN*, 46, 1991, p. 85-86.

(36) J.-M. Poisson, Un groupe de monnaies de Jean le Bon et Charles de Blois trouvé sur le site médiéval de Dracy (Côte-d'Or), *BSFN*, 28, 1973, p. 341-342.

(37) F. Dieulafait, "Les monnaies", dans L'ancienne église Saint-Pierre-des-Cuisines, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, Toulouse, 1988, p. 121-132.

(38) Communication inédite, "Trouvailles monétaires en Midi-Pyrénées", novembre 1994, par F. Dieulafait, que je remercie.

(39) Arch. nat., JJ 66, n° 1027, fol. 428.

(40) Il y a deux exemplaires au type de 1269 parmi les trouvailles de Montagnac et un trésor homogène de "deniers" du Puy à Lodève, Duplessy, 198.

(41) A noter à ce propos la trouvaille d'un denier provençal de Louis et Jeanne de Naples (1349-1362) dans le village de Saint-Guilhem-le-Désert qui m'a été aimablement signalée et communiquée par J.-Cl. Richard.

(42) M. Castaing Sicard, *Monnaies féodales et circulation monétaire en Languedoc (Xe-XIIIe s.)*, Toulouse, 1961, 86 p. (Cahiers de l'association Marc Bloch, n° 4) ; M. Bompaire, *La circulation monétaire…*, et deux textes sur les "*raimondins*" de Provence, *BSFN*, 59, juin 2004, p. 146-151.

(43) D. Foy, Le verre, *Marseille, les ateliers de potiers du XIIIe s. et le quartier de Sainte-Barbe (Ve-XVIIe s.)*, Paris, 1997, p. 60-62.

(44) P. Tisset, *op.cit.*, p. 44-45, 53-54 et 61.